



LA CORRUPTION SEXUELLE EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE À MADAGASCAR

RÉGIONS ANALAMANGA, ATSIANANA, DIANA, ATSIMO ANDREFANA ET BOENY

Résultats consolidés des enquêtes 2021 et 2022

Novembre 2022

Transparency International – Initiative Madagascar (TI-MG) est une association de droit malgache représentant le mouvement Transparency International à Madagascar, et a pour mission de lutter contre la corruption sous toutes ses formes tout en promouvant les principes de Transparence, d'Intégrité et de Redevabilité surtout au niveau du secteur public. Elle travaille aujourd'hui dans plusieurs secteurs incluant les Ressources Naturelles, la Santé, l'Education et les Finances Publiques, et s'appuie sur un solide dispositif de Mobilisation Citoyenne et Communautaire (MCC) ainsi que sur son réseau de journalisme d'investigation MALINA (www.malina.mg) pour étayer ses recherches-actions et ses activités de plaidoyer.

Comité de cadrage technique : Dr Ketakandriana RAFITOSON, Directrice Exécutive de TI-MG | Andoniaina Liantsoa RAKOTOARIVELO, Chargée de Projet CORSEX-EDU TI-MG | Hasiniaina Mickaëlle RANDRIANJA-ARIVONY, Responsable des programmes TI-MG | Malalâtiana Miora RAONITSOA, Analyste de données TI-MG | Sitraka Christian ANDRIANARISON, Responsable Suivi-évaluation de TI-MG | Mialisoa RANDRIAMAMPINANINA, Rédactrice en Chef du réseau MALINA

Traitement des données, analyse et rédaction du rapport : Malalâtiana Miora RAONITSOA, Analyste de données TI-MG | Andoniaina Liantsoa RAKOTOARIVELO, Chargée de Projet CORSEX-EDU TI-MG

Collecte de données sur terrain : KALOZARA Tsirobaka, RAZANATSOA Percelia Alfredo, TSANGANDAHY, RAZAFIHAY Yazz Christine, RANDRIAMIHAJASON Victorien, LANITRINIAINA Raïssa Espérance, RAHANGOMALALA Eugénie, RANDRIANARISON Romio Sylvère,

RATIANDRAZASOA Severin Lucien, NY HANITRINIAINA Kalomazava Julie Synthia, RAFARALAMBONIRINA Fitahiana Sarah Edith, RASOANANTOANDRO Sylvia Romy Marcelle, FETRANIAINA Synthia Armandeuse, FAGNAMPY René, ZAFISOA Maminiana Olivia, RAKOTONARIVO Safidy Nantenaina, RAVAONIRINA Léontine Chantal, ETSIFOSAINY Roger, RAHANTASOARIVOLA Adeline, MANOELA Mahitasoa Natendrike Orlande, VELOMARY

Mbahoazy, RAFAMANTANANTSOA Antonio Landry, FANOMEZANTSOA Fitahia Suzanà

Design et mise en page : Manoa RAOELIARISOA

NB : Dans cette production, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Tous les efforts ont été fournis pour vérifier la fiabilité des informations contenues dans ce rapport. TI-MG n'est pas responsable des conséquences de leur utilisation par des tiers en dehors des objectifs initiaux du projet.

Contact : Villa Huguette, Lot II U 86 (rez-de-chaussée), Cité Planton, Ampahibe, Antananarivo

Tél : 00 261 20 22 288 73 | 00 261 3496 418 79, contact@transparency.mg

RESUME EXECUTIF

La corruption sexuelle n'est pas un phénomène nouveau à Madagascar. En effet, ce groupe de mots sous-entend l'utilisation du sexe comme monnaie d'échange dans la pratique de la corruption. L'expression ne s'éloigne pas vraiment de la "promotion-canapé" beaucoup plus connue dans le monde professionnel.

En 2018, le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) avait élaboré une première étude diagnostique sur la question, assortie de la production d'outils de sensibilisation. Transparency International -Initiative Madagascar (TI-MG), a continué sur cette lancée à travers son projet de lutte contre la corruption sexuelle (CORSEX) phase 1 en 2021 et la phase 2 (CORSEX-EDU) au cours de cette année 2022. Le projet a été réalisé en collaboration avec l'ONG Tolotsoa et avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de la Coopération française. Les résultats de l'étude sur la situation de la corruption sexuelle dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans les régions Analamanga, Atsinanana et DIANA ont été présentés le 28 septembre 2021 à l'Hôtel Colbert Antaninarenina tandis que les résultats pour les régions Atsimo Andrefana et Boeny ont été présentés à l'Hôtel Radisson Blu le 11 novembre 2022. Des recommandations pour la sensibilisation et la prévention de cette forme de corruption ont été partagées lors de ces ateliers.

8 501 personnes ont été interviewées lors des enquêtes menées par TI-MG en 2021 et 2022, dont 2098 à Analamanga, 1805 à Atsinanana, 1550 à DIANA, 1174 à Boeny et 1424 Atsimo Andrefana. Principalement ciblées par ce projet, les femmes représentent 67% de l'échantillon des personnes enquêtées. 4 936 sur les 8501 des répondants reconnaissent l'existence de la corruption sexuelle dans le milieu éducatif ou universitaire, soit 62% d'entre eux. Les femmes perçoivent légèrement moins la corruption sexuelle par rapport aux hommes avec des pourcentages respectifs de 61% et 64%.

Les victimes de corruption sexuelle sont plus nombreuses dans la région DIANA par rapport aux autres régions (9%, soit 146 personnes).

En valeur absolue, les étudiants sont les plus nombreux à rapporter un cas. Par contre, les enseignants sont les plus touchés en termes de proportions : 6% d'entre eux ont été victimes contre 4% des étudiants. Concernant les étudiants mineurs, ils commencent apparemment à subir le fléau à partir de la classe de sixième.

Les bonnes notes sont les premières contreparties proposées par les instigateurs avec plus d'un cas sur trois de corruption sexuelle les impliquant (36%). L'argent sous forme d'aide financière est également souvent mis en cause (26%). L'admission à un examen ou à un concours intervient également à hauteur de 20%.

A l'université, la corruption sexuelle reste la monnaie d'échange en contrepartie de meilleures notes aux examens. Les investigations menées par le réseau MALINA ont révélé des témoignages poignants à Atsimo Andrefana : des adolescentes obligées de quitter le collège pour fuir les pressions pour corruption sexuelle de leurs professeurs, des étudiantes contraintes d'offrir des faveurs sexuelles en contrepartie de meilleures notes aux examens ou de l'accès aux sujets d'examens, etc. L'omerta constitue le point commun de ces cas : la peur des représailles, la honte, la pression sociale dissuadent les victimes de porter plainte.

Pour lutter contre ce fléau, TI-MG et l'ONG Tolotsoa continuent le plaidoyer en faveur de l'adoption par voie d'arrêté interministériel du Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Education et l'Enseignement Supérieur (PICEES) afin de le rendre obligatoire dans tous les établissements scolaires et universitaires malgache.

SAHIA MANDA NY KOLIKOLY ARA-PANANAHANA, TORIO IREO NAHAVANON-DOZA !

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	ii
CADRAGE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE	1
1.1 Les objectifs de l'étude	1
1.2 La méthodologie adoptée	1
1.3 Les contraintes sur terrain	2
LES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE	3
2.1 Caractéristiques des répondants	3
2.2 La corruption dans sa généralité dans les milieux éducatif et universitaire	4
2.3 Les principaux instigateurs de la corruption dans le milieu éducatif	5
2.4 Demandes et contreparties échangées dans les faits de corruption	6
LA CORRUPTION SEXUELLE DANS LES MILIEUX EDUCATIF ET UNIVERSITAIRE	7
3.1 Perception de la corruption sexuelle par les répondants	7
3.2 Définition donnée à la corruption sexuelle	7
3.3 Expérience par rapport à la corruption sexuelle et vécu dans les milieux éducatifs et universitaire	8
3.4 Les principaux instigateurs de la corruption sexuelle dans le milieu éducatif et leurs modes opératoires	10
3.5 Les contreparties proposées par les instigateurs de la corruption sexuelle	11
3.6 La réaction des victimes face à la corruption sexuelle	12
TEMOIGNAGES.....	13
ARTICLES D'INVESTIGATION	15
RECOMMANDATIONS	20
ANNEXE.....	v

LISTE DES FIGURES

Figure 1:Nombre de répondants par catégorie, par genre et par région.....	3
Figure 2:Répondants victimes ou témoins de corruption dans le milieu éducatif ou universitaire ...	5
Figure 3:Les principaux instigateurs de corruption d'après les répondants	6
Figure 4:Perception de la corruption sexuelle par les répondants	7
Figure 5:Répondants victimes de corruption sexuelle dans le milieu éducatif ou universitaire	8
Figure 6:Étudiants victimes de corruption par année d'étude	9
Figure 7:Enseignants ayant reçu des plaintes concernant un cas de corruption sexuelle de leurs étudiants	9
Figure 8:Les principaux instigateurs de la corruption sexuelle d'après les répondants	10
Figure 9:Les modes opératoires des instigateurs de corruption sexuelle d'après les répondants ...	11
Figure 10:Les contreparties proposées par les instigateurs de la corruption sexuelle	11
Figure 11:La réaction des victimes face à la corruption sexuelle	12

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Un professeur fait défiler ses étudiantes pour attribuer des bonnes notes à celles qui sont les plus « sexy »	13
Encadré 2 : Un professeur détecte « ses proies » dans une fiche de présence	13
Encadré 3 : Un professeur sabotait une étudiante qui ne voulait pas coucher avec lui	13
Encadré 4 : Cas d'une étudiante qui a été violée par son professeur et qui a décidé d'arrêter son parcours au Lycée pour devenir une marchande ambulante	13
Encadré 5 : Une note en échange d'une relation sexuelle	13
<i>Encadré 6 : Le cas d'une personne qui s'alignait aux avances de l'instigateur et qui s'automutilait pour oublier son vécu</i>	<i>13</i>
Encadré 7 : Une étudiante a abandonné son rêve à cause du harcèlement qu'elle avait subi.....	14
Encadré 8 : Une avance non-aboutie d'un instigateur	14
Encadré 9 : Une brillante étudiante qui a eu des notes catastrophiques	14
Encadré 10 : Une proposition de modification de note en échange d'une relation sexuelle	14
Encadré 11 : Aucune promotion possible sans faveurs sexuelles même avec un diplôme	14

CADRAGE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE

1.1 Les objectifs de l'étude

Le projet CORSEX-EDU se compose de deux phases, réalisées en 2021 et 2022. Il a pour principal objectif de renforcer l'engagement des jeunes et des citoyens dans la lutte contre la corruption sexuelle à travers une campagne de communication massive et la mise en œuvre du PICEES (Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Education et l'Enseignement Supérieur) par voie d'arrêté interministériel mais également sur les droits humains et les formes de violences et d'abus sexuels.

Afin d'atteindre cet objectif, le projet a défini les objectifs spécifiques suivants :

- Informer les citoyens/cibles préliminaires sur l'état des lieux de la corruption sexuelle auprès des établissements scolaires et universitaires et compiler les données disponibles avec les données collectées au niveau des nouvelles régions d'intervention choisies ;
- Sensibiliser les citoyens sur la lutte contre la corruption sexuelle à travers des activités de mobilisation et une campagne de communication massive ;
- Mener des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre du PICEES.

Par ailleurs, une mobilisation continue des acteurs du secteur de l'éducation a été réalisée à travers tous les objectifs spécifiques, tout en encourageant les professeurs, les enseignants, les élèves/étudiants et les parents à signer le PICEES pour renforcer le plaidoyer auprès des cibles.

1.2 La méthodologie adoptée

L'approche méthodologique adoptée pour la réalisation des deux phases de l'étude repose sur :

- La mise en pratique de la note méthodologique et conceptuelle élaborée par un Psychologue sur le thématique incluant des guides d'entretien, des boîtes à outils pour l'accompagnement des victimes et la sensibilisation à la culture de dénonciation pour cadrer la collecte de données sur terrain ;
- L'utilisation de trois types de questionnaires pour une approche spécifique pour les parents, les enseignants et les élèves/étudiants vu l'aspect sensible du sujet ;
- La préparation technique avec les travailleurs sociaux avant la réalisation des formations sur la lutte contre la corruption et l'information sur l'existence du PICEES dans les établissements scolaires et universitaires ;
- La réalisation d'enquêtes quantitatives et qualitatives dans les régions cibles du projet entre le mois d'août et septembre 2021 et de septembre en octobre 2022.

Les enquêtes réalisées ont pour objectifs de/d' : (i) Collecter des données et mesurer la connaissance de la corruption sexuelle par les usagers du service public ; (ii) Recueillir d'éventuels témoignages de la part des victimes; (iii) Informer les citoyens sur l'existence et la pratique de cette corruption au niveau de tous les secteurs surtout au sein des établissements scolaires et universitaires ; (iv) Sensibiliser et encourager les établissements à adopter le PICEES pour un combat collectif contre ce fléau ; (v) Proposer des recommandations pour lutter contre cette pratique. Les enseignants ainsi que les parents d'élèves des établissements scolaires et universitaires ont également été rassemblés dans des focus groups pour discuter ensemble de la corruption sexuelle et proposer des recommandations à l'issue des formations. Les formations ont été renforcées par des illustrations issues des résultats de l'étude de la première phase du projet.

➤ **La conduite d'investigations journalistiques par le réseau MALINA**

Les résultats de ces investigations permettent non seulement de connaître l'état des lieux de la perception des citoyens de ce qu'est la corruption sexuelle dans les zones cibles mais aussi d'affiner les recommandations afin de prévenir et de sensibiliser les cibles du projet et aussi encourager les autorités compétentes à agir.

Il est à noter que :

- ❖ **Les réponses non pertinentes, incompréhensibles et les non-réponses n'ont pas été prises en compte dans les résultats ;**
- ❖ **Quand les résultats ont été désagrégés suivant les caractéristiques des répondants, aucune différence significative n'a été observée ;**
- ❖ **Pour les questions admettant des réponses multiples, les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre de réponses.**

1.3 Les contraintes sur terrain

➤ **Lors des demandes d'audience :**

- Transparency International – Initiative Madagascar conduit un projet de lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation depuis 2020. Depuis lors jusqu'à aujourd'hui, le Ministère de l'Education Nationale a été réticent aux demandes d'audience de l'association. Par ailleurs, la Direction de l'Education de Masse et du Civisme a contacté l'équipe en 2021 pour en savoir plus sur le projet CORSEX-EDU, suite à la diffusion de la vidéo d'investigation sur les marchés publics relatifs aux EPP Manarapenitra. ¹ Ce service fournit des efforts pour collaborer avec l'association, que ce soit pour les activités centrales ou régionales.

➤ **Lors des descentes sur terrain :**

- Les enquêteurs et les superviseurs ont fait face, dans une zone cible, à une demande de paiement d'une somme de 1000ar par ordre de mission pour pouvoir les viser. Ce qui a affecté la conduite de l'enquête qui a commencé un peu plus tard que prévu car le Chef Fokontany a formellement interdit à l'équipe de faire quoi que ce soit sans autorisation. Les missionnaires n'ont pas accepté jusqu'à la fin sa demande mais après une troisième explication, il a fini par céder.
- Harcèlement par un Directeur d'un établissement privé dont les élèves ont fait l'objet d'enquête. En effet, il a interdit à un des enquêteurs d'envoyer les réponses au questionnaire fournies par les élèves sans son autorisation. L'enquêteur avait hésité à envoyer les données auprès des responsables par peur de représailles de la part du Directeur. Ceci a apporté un sentiment de peur et de méfiance de la part de l'enquêteur pour continuer ou non les autres enquêtes dans les nouvelles zones cibles.
- Les routes qui mènent vers les zones cibles en périphérique ont été presque impraticables : par conséquent, les déplacements pour atteindre ces zones ont pris un peu plus de temps que prévu et cette situation a réduit le temps de travail sur terrain.

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=P21c7EhED8>

LES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE

2.1 Caractéristiques des répondants



8 501 personnes ont participé à l'enquête dans les cinq régions et sur les deux campagnes confondues.

8 501



Les femmes constituent les principales cibles du projet et représentent globalement 67% des échantillons.

67%

L'enquête a concerné les trois principales catégories d'acteurs du secteur de l'éducation :



LES ENSEIGNANTS



LES PARENTS



LES ETUDIANTS

Les étudiants sont les plus nombreux (5 097), suivis des parents (2 110) et enfin des professeurs (844), correspondant à des proportions respectives de 63%, 26% et 10%.

La figure 1 résume le nombre de répondants suivant leur région de résidence, la catégorie à laquelle ils appartiennent et leur genre.

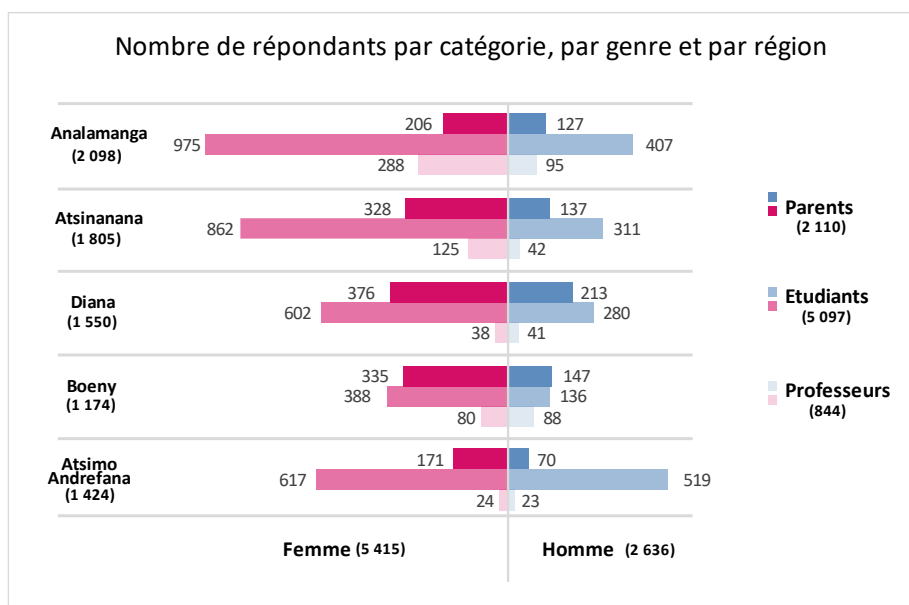


Figure 1: Nombre de répondants par catégorie, par genre et par région

Parmi les étudiants, les universitaires sont majoritaires, à hauteur de 53%. Suivent les lycéens correspondant à 36% de l'ensemble des étudiants et enfin des collégiens (12%). Les élèves des écoles primaires ne sont qu'un nombre de sept.

2.2 La corruption dans sa généralité dans les milieux éducatif et universitaire

La notion de corruption en général a été considérée en premier lieu avant d'aborder la corruption sexuelle avec les répondants. L'enquête a permis de faire un constat des expériences des répondants en la matière, de dresser une typologie des instigateurs mais également de connaître les services, dons ou avantages échangés dans les faits de corruption dans le milieu de l'éducation

➤ **Expérience et vécu de la corruption dans les milieux éducatif et universitaire :**

2403 répondants ont reconnu avoir déjà vécu ou avoir été témoin d'un cas de corruption dans le milieu éducatif ou universitaire au moins une fois dans sa vie

➤ **La corruption dans le secteur est plus fréquente dans la région DIANA, elle concerne :**

50% des acteurs  **32%** au maximum pour les autres régions



La région Atsimo Andrefana est la moins touchée avec **13%** des enquêtés ayant déjà vécu un cas de corruption dans le secteur considéré

➤ **Les étudiants sont les premiers concernés par des cas de corruption dans le milieu de l'éducation :**



33% d'entre eux se déclarant en avoir été victime ou témoin contre



19% des enseignants et



27% des parents.

Aucune différence significative n'est constatée pour ce paramètre suivant le genre de l'enquêté.

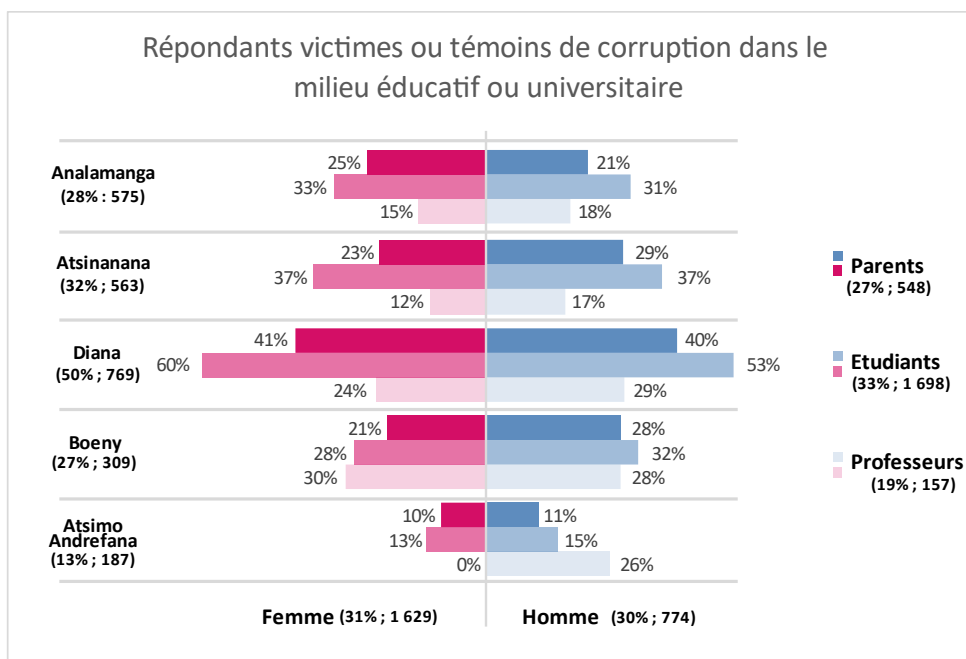


Figure 2: Répondants victimes ou témoins de corruption dans le milieu éducatif ou universitaire

Les faits de corruption dans le milieu éducatif s'observent surtout au niveau des lycées selon les enquêtés. Ces établissements concentrent 41% des manifestations de corruption. Les universités et les collèges se trouvent dans une situation intermédiaire : 31% des cas de corruption s'observent au niveau des premières et près d'un cas de corruption sur quatre intervient au niveau des collèges. Les écoles primaires sont les moins concernées avec 4%. La corruption est perçue comme plus répandue dans les établissements publics par rapport aux établissements privés. En effet, un cas de corruption sur trois y est localisée.

2.3 Les principaux instigateurs de la corruption dans le milieu éducatif

Les principaux acteurs désignés comme instigateurs de la corruption dans le milieu éducatif diffèrent d'une catégorie de répondants à l'autre mais généralement, les professeurs sont les premiers décriés : globalement, 37% de l'ensemble des enquêtés les citent comme instigateurs. Les proportions des répondants les nommant varient : allant de 38% des parents d'étudiants à près d'un professeur sur quatre.

L'ordre suivant lequel les autres acteurs sont désignés comme instigateurs de la corruption, après les professeurs, est plus disparate, d'une catégorie d'enquêtés à l'autre. Il ressort entre autres que globalement 18% des cas de corruption ont pour instigateur des membres du personnel administratif et technique des établissements scolaires et 18 autres pourcents des étudiants. Dans 14% des cas, l'instigateur est le directeur d'établissement et dans 14 autres pourcents les parents d'élève ou d'étudiants.

La figure suivante montre l'ensemble des résultats relatifs aux paramètres restitués. Des acteurs, autres que ceux inclus dans le graphique, sont cités : chef CISCO, encadreur et correcteur d'épreuves d'examen.

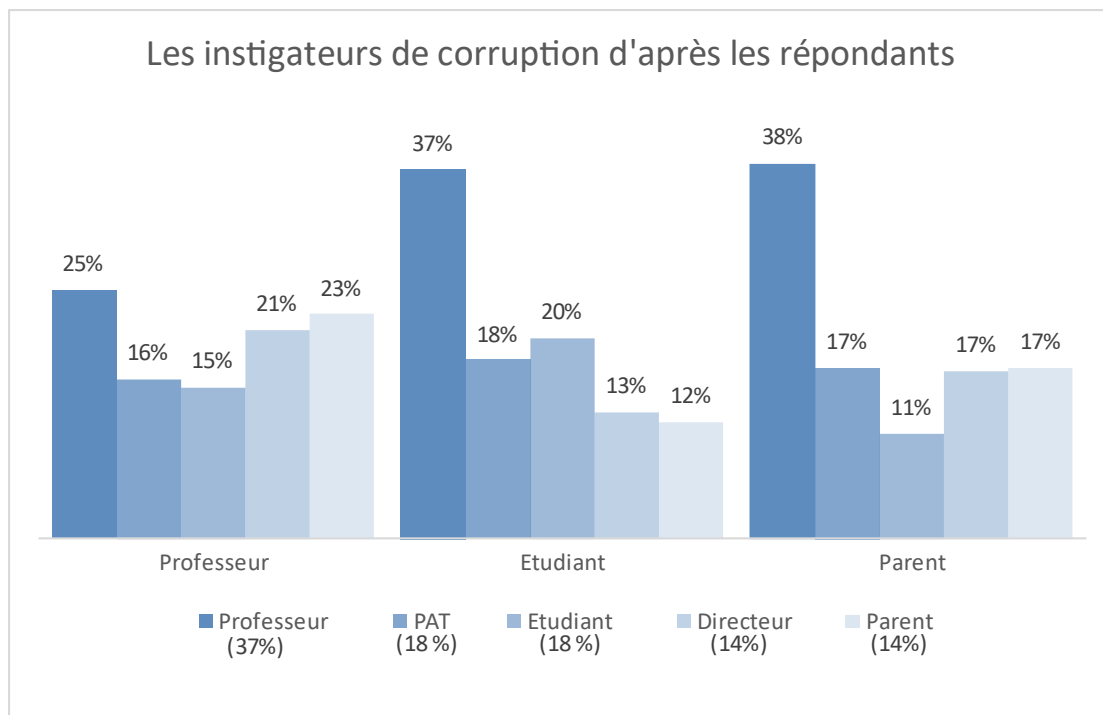


Figure 3: Les principaux instigateurs de corruption d'après les répondants

2.4 Demandes et contreparties échangées dans les faits de corruption

Les dons, avantages, privilèges ou autres moyens d'échange intervenant dans les pratiques de corruption dans les milieux éducatif et universitaire sont, par ordre d'importance (pourcentage de réponses données par les enquêtés) :



Argent



**Admission à un examen
ou à un concours**



Amélioration des notes

Les échanges impliquant des cadeaux ou des rapports sexuels existent également mais sont moins courants. D'autres avantages ou privilèges sont aussi cités : exemption d'écolage, octroi de stage, embauche (pour les professeurs), cours particuliers, réintégration après un renvoi, etc.

LA CORRUPTION SEXUELLE DANS LES MILIEUX EDUCATIF ET UNIVERSITAIRE

3.1 Perception de la corruption sexuelle par les répondants

Sur l'ensemble des répondants, 4 936 reconnaissent l'existence de la corruption sexuelle dans le milieu éducatif ou universitaire, soit 62% d'entre eux. Les enquêtés de la région Atsimo Andrefana sont les plus au fait de l'existence de la corruption sexuelle dans le secteur et ceux des régions Atsinanana et Analamanga en sont les moins informés. Les pourcentages de personnes admettant son existence sont respectivement de 72% pour Atsimo Andrefana et 59% et 58% pour Atsinanana et Analamanga. Les femmes quant à elles perçoivent légèrement moins la corruption sexuelle par rapport aux hommes avec des pourcentages respectifs de 61% et 64%.

Parmi les catégories d'acteurs, les professeurs, puis les étudiants sont les plus nombreux à constater cette forme de corruption : 67% des enseignants et 62% des étudiants en sont conscients, contre 57% pour les parents d'élèves et d'étudiants.

Le graphique suivant désagrége la perception de la corruption sexuelle dans les milieux éducatif et universitaire suivant la région, les catégories d'acteurs et le genre.

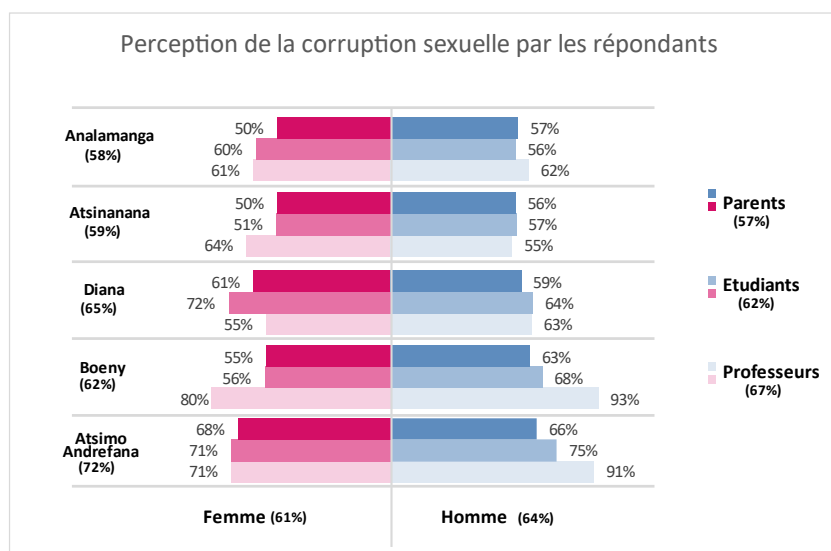


Figure 4: Perception de la corruption sexuelle par les répondants

3.2 Définition donnée à la corruption sexuelle

La définition, ici, consiste en la définition intuitive que les répondants donnent à la corruption sexuelle. Aucune précision ou information ne leur a été fournie au préalable. Seules les conceptions en rapport avec la thématique de la corruption sexuelle sont rapportées ici. Il est à remarquer que les réponses non pertinentes ont été écartées.

Le plus souvent, les enquêtés définissent la corruption sexuelle comme la pratique de relations sexuelles par intérêt. Sont cités parmi ces intérêts : l'amélioration des notes, l'admission à un examen ou à un concours, la dispensation de travaux divers (devoirs, épreuves d'examen...), l'exemption d'obligations relatives aux études (présence, paiement d'écolage...), la communication des sujets d'examen en avance, etc.

Après cette première définition vient la violence sexuelle. Dans certains cas, elle intervient en représailles d'un refus de la demande formulée en amont par l'instigateur. Dans d'autres, elle prend la forme d'un viol ou d'une agression. Ces deux définitions regroupent plus des deux tiers des opinions des répondants.

Le reste des idées exprimées associent la corruption sexuelle à la pédophilie, à l'abus de pouvoir pour obtenir des faveurs sexuels quand la situation implique une ascendance hiérarchique ou autre, à l'usage de stratagèmes pour obtenir des faveurs sexuelles, à la prostitution ou au trafic humain surtout pour les cas où les parents poussent leurs enfants à la participation au fait de corruption sexuelle, à l'extorsion de faveurs sexuelles notamment au moyen de chantages ou de menaces ou encore à une ou des relations sexuelles entre étudiant et professeur.

3.3 Expérience par rapport à la corruption sexuelle et vécu dans les milieux éducatifs et universitaire

Même si la corruption sexuelle semble répandue dans le milieu éducatif et universitaire d'après la perception de l'ensemble des acteurs questionnés, les individus se disant en avoir été personnellement victimes sont relativement minoritaires (4%, correspondant à 352 personnes). Dans cette section, les données en rapport avec les parents renseignent des cas de corruption sexuelle vécus par leurs enfants.

Les victimes de corruption sexuelle sont les plus nombreuses dans la région Diana par rapport aux autres régions (9%, soit 146 personnes). La proportion pour Boeny arrive en seconde position (6%), si Analamanga et Atsimo Andrefana se retrouvent au même niveau avec 3% de leurs résidents questionnés ayant vécu un cas de corruption sexuelle. Les enquêtés de la région Atsinanana sont les plus épargnés avec 2% de victimes parmi les répondants.

Si en valeur absolue, les étudiants sont les plus nombreux à rapporter un cas vécu (209 contre 31 pour chacune des deux autres catégories), les enseignants sont les plus touchés en termes de proportion : 6% d'entre eux ont été victimes contre 4% des étudiants. De prime abord, les femmes sont plus vulnérables face à la corruption sexuelle par rapport aux hommes : 5% d'entre elles ont dit en avoir été personnellement touchées contre 3% pour les hommes. Les enseignants dérogent à ce principe : 6% des hommes et 2% des femmes ont été victimes, sauf pour Boeny où la même tendance que pour les autres catégories d'acteurs se reflète.

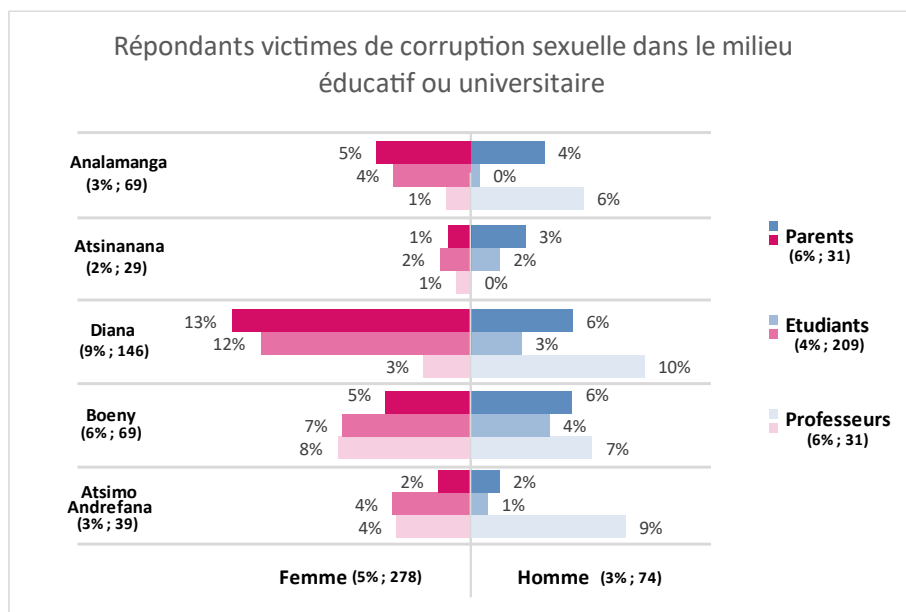


Figure 5: Répondants victimes de corruption sexuelle dans le milieu éducatif ou universitaire

La corruption sexuelle est dans certains cas subie par des mineurs. Pour mettre l'accent sur ce phénomène, le vécu des étudiants en la matière a fait l'objet d'une attention particulière. L'enquête a déterminé à quel niveau de leur parcours scolaire ou universitaire les élèves et étudiants y sont confrontés. Aucun étudiant victime n'a mentionné une expérience vécue à l'école primaire, les élèves commencent apparemment à subir le fléau à partir de la classe de sixième. La figure qui suit détaille ces données.

Près d'un cas de corruption sexuelle sur quatre dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur se passe dans les collèges (24%), tandis que 43% sont subis par les lycéens et 31% par les universitaires. Certains étudiants vivent une situation impliquant la corruption sexuelle plusieurs fois, s'étalant sur plusieurs années. Les résultats rapportés ici correspondent aux expériences les plus précoces vécues par les étudiants dans leur parcours d'étude.

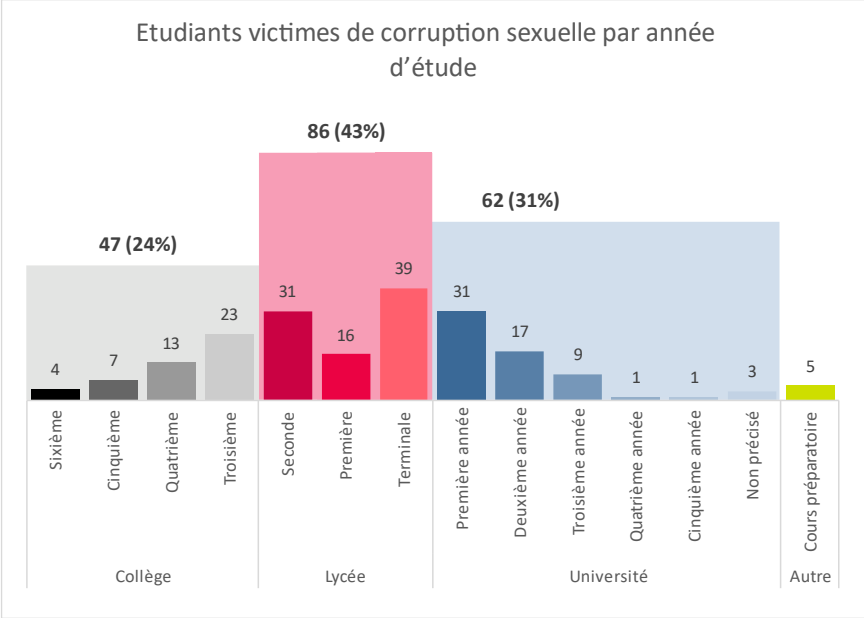


Figure 6: Etudiants victimes de corruption par année d'étude

Certains étudiants rapportent à leurs enseignants les cas de corruption sexuelle qu'ils ont subis. 94 professeurs soit 13% affirment que leurs étudiants se sont déjà confiés à eux dans ce sens. Généralement, et plus particulièrement dans les régions Boeny, Atsinanana et Analamanga, les étudiants sont plus susceptibles d'approcher les enseignants du genre masculin pour discuter des faits de corruption sexuelle dans le milieu éducatif ou universitaire, tel que le montre la figure suivante.

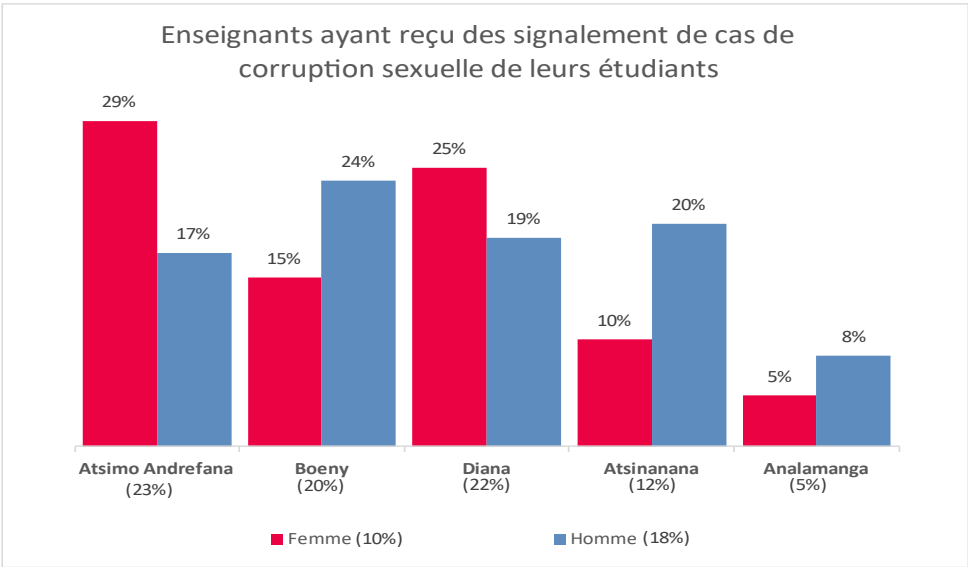


Figure 7: Enseignants ayant reçu des plaintes concernant un cas de corruption sexuelle de leurs étudiants

3.4 Les principaux instigateurs de la corruption sexuelle dans le milieu éducatif et leurs modes opératoires

Pour cette section, seuls les étudiants et les professeurs qui ont vécu directement la corruption sexuelle ont été considérés. De manière similaire avec la corruption dans sa généralité, les professeurs sont les plus souvent désignés comme instigateurs de cette pratique, tant par les étudiants que les professeurs eux-mêmes: dans 65% de la totalité des cas de corruption sexuelle, les professeurs en constituent les principaux instigateurs.

Le graphique qui suit illustre les résultats obtenus sur ce paramètre

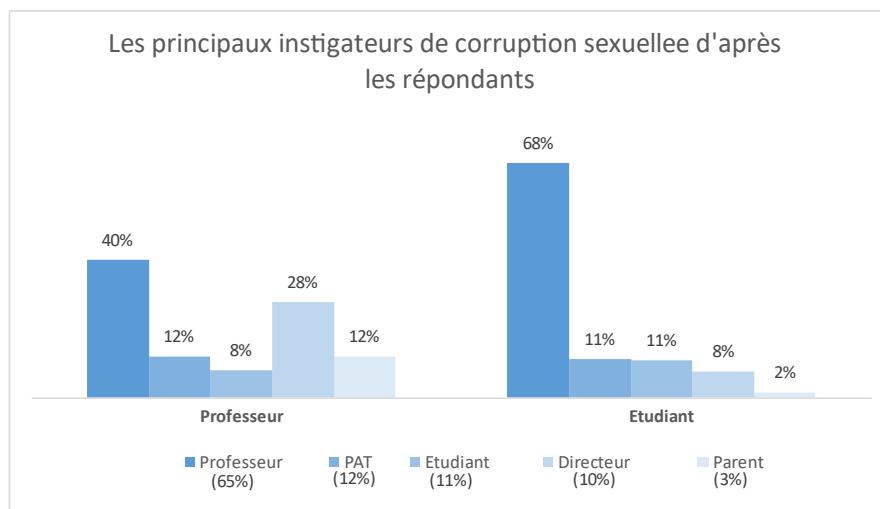


Figure 8: Les principaux instigateurs de la corruption sexuelle d'après les répondants

Dans leur démarche, les instigateurs ont recours à plusieurs modes opératoires, comme en témoignent les victimes (professeurs et étudiants), tel que le montre la figure suivante.

Pour le cas des étudiants, la drague prédomine avec 31% des cas de corruption sexuelle qui s'opèrent par ce moyen. Un professeur sur deux rapporte par ailleurs que les instigateurs procèdent en demandant directement un rapport sexuel, situation se poursuivant parfois par un harcèlement. D'autres pratiques, moins fréquentes, sont également rapportées par :



LES ETUDIANTS

la proposition d'accompagner l'instigateur à son domicile pour diverses raisons (services à rendre, cours particuliers, ...), les appels téléphoniques, le harcèlement, la proposition d'héberger les étudiants originaires d'une localité éloignée, ainsi qu'un cas de viol.



LES PROFESSEURS

l'instigateur l'approchant directement à son domicile, le harcèlement.

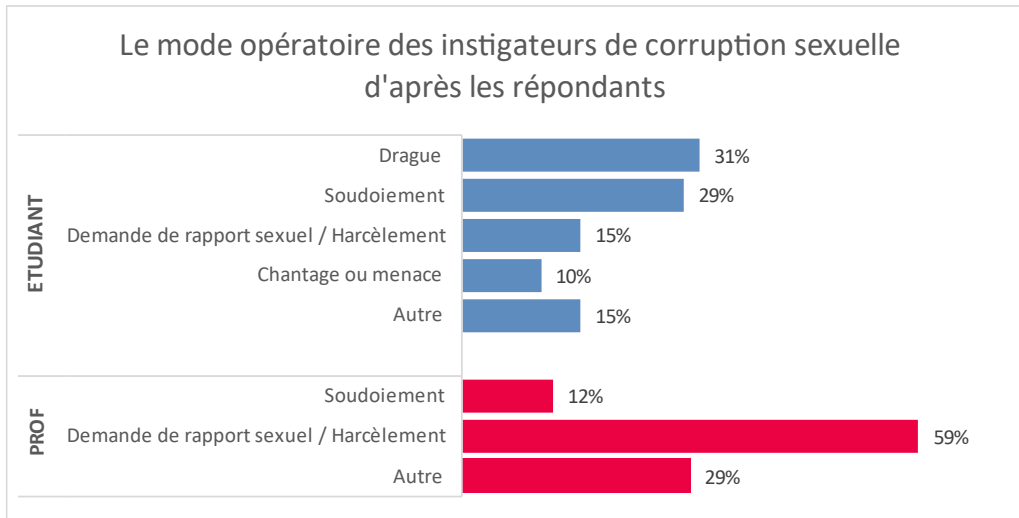


Figure 9: Les modes opératoires des instigateurs de corruption sexuelle d'après les répondants

3.5 Les contreparties proposées par les instigateurs de la corruption sexuelle

Les bonnes notes se retrouvent en première position des contreparties proposées par les instigateurs avec plus d'un cas sur trois de corruption sexuelle les impliquant (36%). L'argent est également souvent mis en cause (26%). L'admission à un examen ou à un concours intervient également à hauteur de 20%. Suivent les aides diverses pour les études (6%), qui consistent notamment en l'assistance pour la rédaction du mémoire de fin d'étude et la prise en charge des frais de scolarité.

Les autres moyens d'échanges proposés par les instigateurs sont : l'exemption d'écolage, la communication des sujets d'examen, l'embauche (notamment l'intégration au corps enseignant public), la promesse de donner tout ce que la personne demande, des cours particuliers gratuits et l'inscription à la liste des étudiants admis dans un établissement au-delà de la date limite d'inscription.

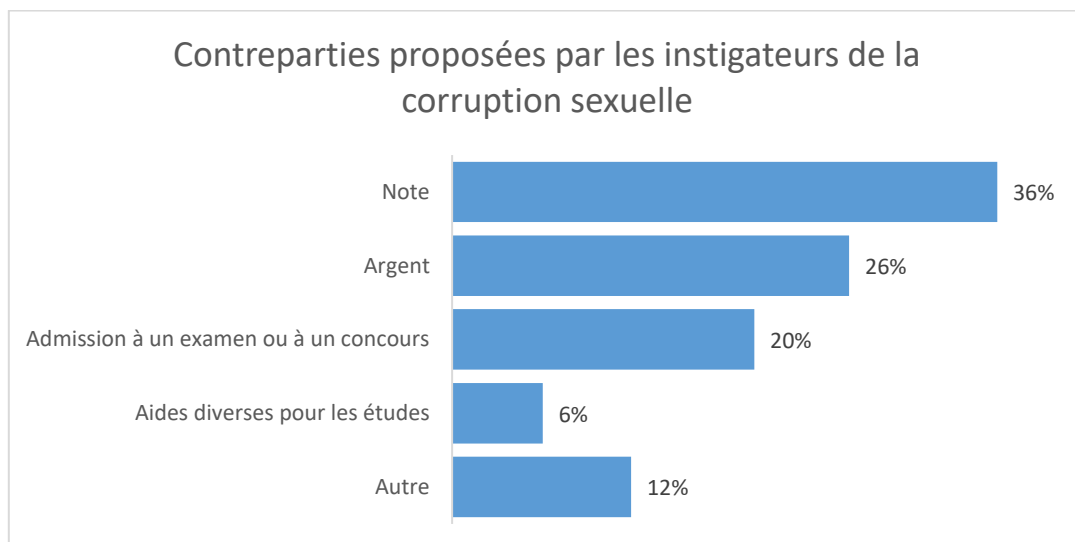


Figure 10: Les contreparties proposées par les instigateurs de la corruption sexuelle

3.6 La réaction des victimes face à la corruption sexuelle

La réaction des victimes face à la corruption sexuelle diffère grandement d'une catégorie d'acteurs à l'autre. Les détails sont donnés dans le graphique suivant. Il est à noter qu'une victime peut avoir plus d'une réaction face à l'expérience qu'elle endure.

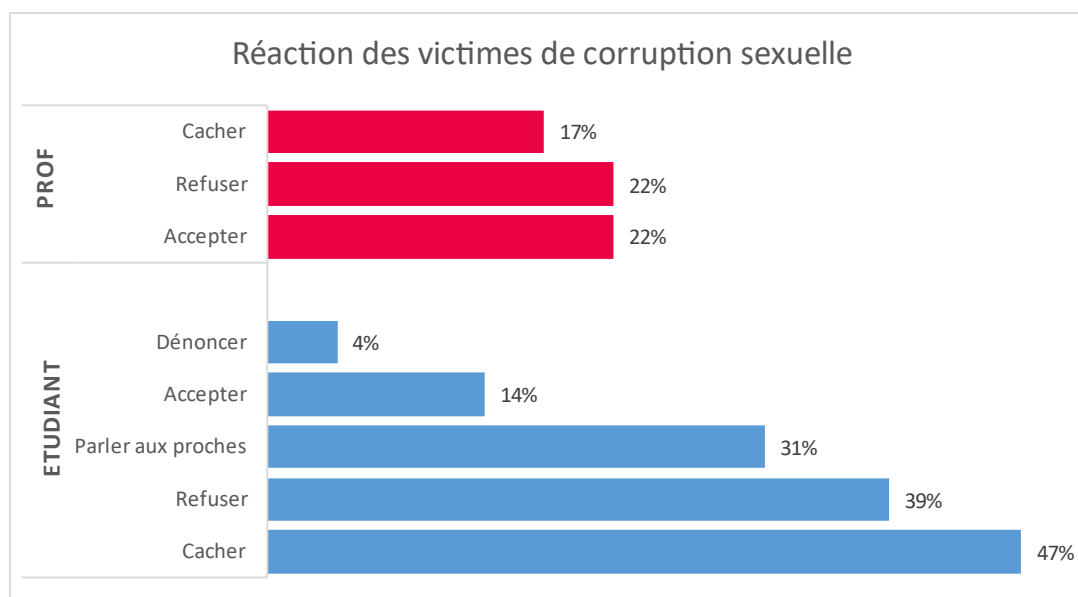


Figure 11: La réaction des victimes face à la corruption sexuelle

Pour les étudiants, de façon saillante, il apparaît que leur principale réaction consiste à cacher la situation vécue à tout le monde (47% d'entre les victimes) alors que 31% vont en parler à leurs proches. Plus d'étudiants vont refuser de prendre part à la corruption sexuelle (39%) plutôt que d'accepter (14% d'entre eux).

Parmi les étudiants, ceux qui acceptent évoquent la peur ou le sentiment de ne pas avoir le choix comme motivation de leur décision. La moitié de ceux qui ont manifesté un refus face à l'instigateur ont constaté un changement suite à cette situation (une baisse de leur note ou une faiblesse dans la matière concernée).

Les proportions respectives d'enseignants qui acceptent et qui refusent de participer à la corruption sexuelle sont les mêmes (22%). 17% d'entre les professeurs victimes vont taire la situation à leur entourage.

TEMOIGNAGES

Encadré 1 : Un professeur fait défiler ses étudiantes pour attribuer des bonnes notes à celles qui sont les plus « sexy »

Cas n°1 : Une étudiante raconte qu'au sein d'une Université Publique qu'elle fréquentait, son professeur de civilité, lors de son cours, a proposé de faire défiler ses étudiantes en tenue sexy. Celles qui ont arboré les « meilleures tenues » ont reçu de très bonnes notes.

Encadré 2 : Un professeur détecte « ses proies » dans une fiche de présence

Cas n°2 : Une étudiante de la Faculté de Malagasy de l'Université publique de Maninday affirme qu'un professeur de Malagasy suggérait de mettre des photos sur les fiches de présence pour lui permettre de choisir entre les jeunes filles qui lui plaisait.

Encadré 3 : Un professeur sabotait une étudiante qui ne voulait pas coucher avec lui

Cas n°3 : « Quand j'étais en classe de 1ère, mon professeur de physique m'avait déclaré sa flamme. Je n'y ai pas donné suite et il a commencé à me mettre des bâtons dans les roues quand j'étais en classe de Terminale. Il continuait à me proposer de bonnes notes si j'acceptais de sortir avec lui mais j'ai refusé jusqu'à la fin. Durant les cours, quand je répondais aux questions, il me répondait avec dédain et il m'infligeait de mauvaises notes alors qu'après correction, les réponses que j'ai données, qui étaient correctes, ont été faussées. J'ai tout raconté à ma mère et elle a discuté avec le proviseur du Lycée qui, finalement, a décidé de renvoyer le professeur après avoir reçu des plaintes de la part des autres étudiantes »

Encadré 4 : Cas d'une étudiante qui a été violée par son professeur et qui a décidé d'arrêter son parcours au Lycée pour devenir une marchande ambulante

Cas n°4 : « Depuis que j'étais en classe de 2nde, l'un de mes professeurs me faisait des avances, me promettant que si j'acceptais de coucher avec lui, je passerais sans aucun obstacle en classe de 1ère. Bien sûr, je n'ai jamais accepté sa proposition. Un jour j'ai été parmi les dernières à faire le ménage dans notre salle de classe. Le Monsieur en question est passé et m'a violée. J'étais désespérée car j'ai porté plainte auprès de la Direction, mais sans aucune suite. J'ai même été renvoyée de cet établissement car je n'ai pas pu prouver ce viol. J'ai laissé tomber et maintenant j'ai arrêté de fréquenter le lycée, je fais des petits boulots ambulants. »

Encadré 5 : Une note en échange d'une relation sexuelle

Cas n°5 : « J'ai accepté de coucher avec mon encadreur car il ne voulait pas donner une note à mon mémoire de fin d'études. Je l'ai vraiment regretté mais je n'y pouvais rien : j'avais le choix entre obtenir de bonnes notes ou redoubler ma filière »

Propos recueillis par les travailleurs sociaux de TI-MG, après une formation sur la lutte contre la corruption sexuelle au sein d'une université privée dans la région BOENY

Encadré 6 : Le cas d'une personne qui s'alignait aux avances de l'instigateur et qui s'automutilait pour oublier son vécu

Cas n°1 : « Mr Y est Directeur dans une université publique de Madagascar, il a une très grande influence sur la région et est le fils d'une haute personnalité. Notre interlocuteur, victime de la corruption sexuelle, n'est pas à l'aise. Il garde ses mains croisées durant tout l'entretien, semble distrait pendant le cours de son récit, et cligne nerveusement des yeux. Ceux-ci semblent être injectés d'un mélange de peur et de haine. Il déclare qu'il souhaitait avoir le Diplôme de X dans la filière Z mais que la clé était entre les mains de Mr Y. Il avoue avoir cédé aux avances de Mr Y et est sorti avec lui, pour finalement obtenir le diplôme convoité. Il a obtenu ce qu'il voulait mais raconte que durant son immersion professionnelle, il se sentait incapable et sa conscience ne le laissait pas tranquille. Il n'était pas à la hauteur de ce que la société attendait de lui. Il a déprimé et a fini par s'automutiler pour épancher ses remords car il a décidé de garder le secret. Il n'a pas pu rester longtemps dans l'entreprise où il travaillait. »

Encadré 7 : Une étudiante a abandonné son rêve à cause du harcèlement qu'elle avait subi

Cas n°2 : Certaines victimes souhaitent tourner la page et se reconstruire dans un nouvel environnement éloigné des tracas émotionnels et des auteurs de corruption sexuelle. Mais le choc psychologique produit par la violence subie laisse des séquelles parfois difficiles à surmonter sans accompagnement psychologique – chose qui est encore rare à Madagascar. Un psychologue avait raconté lors des échanges avec l'équipe de l'association le cas d'une étudiante brillante qui avait décidé d'abandonner du jour au lendemain la carrière qu'elle avait envisagée, pour des raisons inconnues. Ce n'est qu'après une psychanalyse poussée que cette étudiante avait compris qu'elle avait été victime de harcèlement sexuel (qui se convertit en corruption sexuelle si la victime s'aligne sur la demande de l'instigateur) mais qu'elle avait refoulé cet épisode douloureux de sa vie. C'est la raison pour laquelle elle avait décidé d'abandonner son rêve de but en blanc.

Encadré 8 : Une avance non-aboutie d'un instigateur

Cas n°3 : Une étudiante au sein d'une université publique témoigne des avances de son professeur à son endroit. Elle ne se considère pas parmi les étudiantes attirantes au sein de sa filière mais dit que le professeur l'avait quand même remarquée. Il lui avait d'abord proposé de discuter du prochain examen et de la possibilité d'un éventuel encadrement pour parfaire son travail. Il lui avait donné rendez-vous dans un restaurant pour en discuter de vive voix. Il avait commencé à aborder le sujet en lui expliquant qu'elle n'avait pas à s'en faire par rapport aux notes. Elle était étonnée et commençait à poser des questions. Le professeur lui expliqua que si elle acceptait de sortir avec lui, il pouvait facilement lui donner de bonnes notes à l'issue des examens. Il a commencé à la toucher au-dessous de la table. Elle a repoussé sa main et s'est enfuie en courant. Traumatisée, elle a séché les cours pendant un certain temps et dupliquait les documents pour pouvoir être à jour des différentes matières. Elle est revenue en classe après pour continuer malgré cet incident. Sans surprise, elle se sentait isolée et était victime des remarques de son professeur. Heureusement, elle avait passé son examen mais gardait cette histoire comme son petit secret.

Encadré 9 : Une brillante étudiante qui a eu des notes catastrophiques

Je lui ai demandé pourquoi je n'avais que des mauvaises notes et il m'a répondu « c'est parce que tu n'as pas suivi mes conseils ». A un moment, j'ai failli céder, parce que pour moi, mes études, c'était la seule issue pour sortir de mon milieu social. Mais après, je me suis dit : je suis enceinte, qu'est-ce que je vais faire ? Donc, j'ai dit non jusqu'à la fin. Mais je n'ai pas porté plainte, parce que c'est sa parole contre la mienne.

Encadré 10 : Une proposition de modification de note en échange d'une relation sexuelle

Un enseignant qui a donné un deux sur vingt (02/20) à une étudiante. Du coup, elle a raté complètement son année. Il lui a proposé de rajouter un 1 juste devant le 2 pour qu'elle ait 12. Et comme ça, elle allait pouvoir passer. Pour ça, il fallait coucher tout simplement avec lui.

Marie-Christina Kolo, Enseignante à l'Université, activiste, écoféministe. <https://www.youtube.com/watch?v=jhiHc2HuY90>

Encadré 11 : Aucune promotion possible sans faveurs sexuelles même avec un diplôme

« La corruption sexuelle, pour l'accès à la promotion, est une monnaie courante au sein de la DREN et de ses démembrements. Le personnel enseignant féminin concerné refusant les offres à caractère sexuel, même avec des diplômes dans le domaine de l'enseignement supérieurs aux autres, n'est pas éligible à une promotion quelconque en cas de refus ».

Propos recueillis par le travailleur social de TI-MG dans la région DIANA auprès des enseignants durant les focus-group entre les enseignants.

ARTICLES D'INVESTIGATION

CORRUPTION SEXUELLE : UN CERCLE VICIEUX, ENTRE OMERTA, PRESSIONS ET DÉNI !

Couvert par le silence assourdissant des victimes et de leurs proches, la corruption sexuelle sévit. A Toliara, dans l'Atsimo Andrefana, quelques témoignages échappent à l'omerta. Mais la résistance, voire le déni, est tout aussi inquiétante.

Céder ou abandonner l'école

« Monsieur tripote mes seins ». Miora, 14 ans, parle de son professeur de lycée à Toliara. « J'avais du mal à suivre les cours. Monsieur a parlé d'améliorer mes notes, En contrepartie, je devais sortir avec lui. » Miora a refusé les avances douteuses de son professeur, mais le mal est fait : « Je n'ai osé raconter cette histoire à personne, ni à mes aînés, ni à mes parents. Et j'ai décidé de ne plus retourner à l'école ».

Sandra, une autre adolescente de Toliara, 15 ans, est aussi amère. « Ma mère n'a pas pu payer mon écolage. Or, je ne pouvais passer mes examens si ces frais n'étaient pas payés ». Démunie, l'adolescente décide d'évoquer ouvertement son cas auprès du directeur d'école, dans l'espoir d'une solution. « J'ai discuté avec mon directeur. Ce dernier m'a affirmé qu'il pouvait accéder à ma requête à une condition. Il voulait que je sorte avec lui, alors mes problèmes d'écolage seraient réglés. Ma mère n'en saurait rien, disait-il. » Sandra refuse la proposition de corruption sexuelle. « Le directeur a fermé la porte de son bureau. Il a dit qu'il ne me lâcherait pas. Je lui ai répondu que je n'accepterai pas. Et là, il m'a menacé de renvoi. J'ai préféré être renvoyée. J'ai choisi d'abandonner le collège. »

Les témoignages de ces deux adolescentes sont révélateurs de l'effet dévastateur des tentatives ou des faits de corruption sexuelle. Certains enseignants malveillants abusent de l'autorité qu'ils exercent sur leurs élèves les plus vulnérables : : enfants de familles précaires, élèves en difficulté scolaire, jeunesse naïve... La majorité des victimes ne portent pas plainte, donnant aux corrupteurs la possibilité de récidive et d'échapper aux sanctions. Et la pratique perdure, du collège à l'université.

Manipulation, intimidation

A Toliara, nous rencontrons Madame M, dont la fille, étudiante, à qui nous donnerons le nom d'emprunt de Vao, a été victime d'un prédateur : son enseignant encadreur. Les faits se sont déroulés en 2018. « Ma fille préparait son diplôme de Master à l'université de Maninday », commence Madame M. « Depuis 2017, elle s'était concentrée sur ses études, en vue de décrocher ce diplôme. Mais Vao et le professeur chargé d'encadrer ses travaux de mémoire n'arrivaient pas à s'entendre. Ma fille présumait que son encadreur voulait de l'argent, car il demandait à la rencontrer en terrain neutre ». L'étudiante se rend au rendez-vous et disparaît, pendant un jour et une nuit, le téléphone éteint. Quand enfin elle rappelle sa mère, affolée, Vao demande à être récupérée à... Mangily. Le « terrain neutre » était donc une plage touristique, à quelques kilomètres de Toliara. Vao ne trouvera la force de parler que le lendemain. A sa mère, elle confie « avoir été abusée par son encadreur. Je lui avais demandé s'il a pu finir son action. Oui, m'avait-elle certifié. »

Selon les confidences de Vao rapportées par sa mère, cet encadreur l'aurait « invité à un apéro. C'est la dernière chose dont ma fille se souvenait. Il l'avait menacé que si elle le dénonçait, il renierait tout et qu'il déclarerait qu'elle était majeure et consentante. Ma fille a préféré arrêter ses études après ce traumatisme ».

Madame M et sa fille ne portent pas plainte. Ces faits ne sont donc pas connus des forces de l'ordre, et l'auteur présumé n'a pas été obligé de s'expliquer devant la justice. Entre temps, l'enseignant encadreur décède : il reste innocent à tout jamais, et sa victime, traumatisée à vie.

« C'est de la comédie ! »

L'avis du Dr Razafiharison Andriamanantena, président de l'université de Toliara est tranché. Ayant visionné le témoignage de Madame M lors de la présentation publique des résultats de l'enquête sur la situation de la corruption sexuelle à Toliara, le 15 novembre, le N°1 de l'université de Toliara conclut avec assurance : « *Pour moi, c'est de la comédie. Je pense que c'est l'étudiante qui a séduit son encadreur et après coup, elle se dit victime. C'est du cinéma !* »

Dans la foulée, d'autres propos interpellent : « *Je n'ai rien contre un prof qui sort avec une étudiante. Les gens qui sont dans le même cercle finissent par se rapprocher, c'est pourquoi des professeurs et des étudiantes se fréquentent. Je n'ai pas de problème avec cela, tant que cette relation n'a pas d'impact sur les notes de l'étudiante. D'ailleurs, chez nous, un homme peut avoir deux, trois, voire dix femmes. Les gens des Hautes Terres ne comprennent pas forcément notre culture, et parlent de corruption sexuelle ou de faveurs sexuelles.* ».

Le discours était même assez catégorique, évoquant « *la prostitution des étudiantes* ». Le ton est clair : « *Je ne crois pas que les professeurs séduisent les étudiantes. Par contre, ce sont les étudiantes qui séduisent des professeurs. Et pour moi, c'est de la prostitution. C'est cette prostitution des jeunes filles qui s'en prennent aux professeurs qui est problématique, à mon avis* ».

Lors de cette présentation publique, les représentants de l'université ont âprement défendu la réputation de leur institution et de leur corps professoral. Mais au campus, on entend une toute autre histoire.

Jolies étudiantes en détresse

A l'université de Maninday, Toliara, des étudiants acceptent de nous rencontrer. Malgré le besoin de s'exprimer, on constate aussi une inquiétude évidente que leurs révélations ne se retournent contre eux. Nous gardons leur anonymat pour leur sécurité.

Brenda, étudiante à Maninday, explique le scénario : « *On passe un test, on réussit* ». Jusque-là, pas de problème. « *Mais dès qu'on rate un seul module, certains professeurs observent et repèrent les belles filles qui ont échoué* ». En d'autres mots, la liste des étudiantes ayant échoué serait passée au crible et celles qui ont « la malchance » d'être jolies deviendraient la proie des corrupteurs. « *S'ils ne parviennent pas à gagner les faveurs de l'étudiante en contrepartie de meilleures notes, ils se rattraperont lors de la soutenance de mémoire. Et l'étudiante échouera. C'est fréquent à la faculté DEGS, en Gestion, en Malagasy et en Droit.* »

La présidence de l'université monte au créneau. Le Dr Razafiharison Andriamanantena s'indigne : « *Ils disent qu'il y a de la corruption sexuelle mais personne n'ose dénoncer publiquement. Pour le cas du département Malagasy par exemple, nous avons plus de 600 candidats aux examens et seuls une quinzaine ont été admis. S'il y avait de la corruption sexuelle dans ce département, comment expliquer que si peu d'étudiants sont admis ?* »

Mais s'il n'y en avait aucune, comment expliquer que ces étudiants s'en plaignent ? Pour Francia, une autre étudiante de Maninday « *Les victimes n'osent pas parler car à l'université, s'opposer à un professeur, c'est risquer le renvoi, le redoublement* ».

Sugar daddy, super pouvoir !

Ces attouchements et ces actes de corruption sexuelle seraient une monnaie d'échange. Des faveurs sexuelles en contrepartie de réussite aux examens, de notes élevées, de l'accès aux sujets d'examen avant l'heure, pour ne citer que les exemples évoqués par ces étudiants. Mais la précarité galopante semble remporter tous les arguments. Au campus, les étudiants discutent ouvertement du phénomène : « *La vie est dure ! Et les professeurs nous offrent de l'argent de poche. (...) Alors, les étudiants commencent à s'adapter. Le prof devient un « sugar daddy ». Il n'est pas question d'amour, la priorité, c'est d'avoir de l'argent, des bonnes notes, c'est l'admission aux examens* ».

Le pouvoir des « sugar daddies » serait spectaculaire : ils pourraient faire admettre des étudiantes aux notes inférieures à la moyenne ou bien faire échouer d'autres, malgré un parcours excellent. D'autres étudiants de Maninday rencontrés durant la campagne de sensibilisation contre la corruption sexuelle à Toliara en novembre 2022, évoquent un autre fait : « *Si l'étudiante résiste, elle aura des ennuis. Si elle a un petit-ami, celui-ci aura aussi des ennuis. A qui voulez-vous que nous nous en plaignions ? Il suffit que nous disions ceci au grand jour, et tout se retournera contre nous* »

Aucun de ces étudiants rencontrés à Maninday ne semble accepter, ni même évoquer, toute explication autre que l'intervention d'un corrupteur. Pour eux, le fait est clair : la corruption sexuelle est devenue l'un des moyens rapides pour réussir les études.

Silence, hifikifika et autres arrangements

Pour le cas d'Atsimo Andrefana, la direction régionale de l'Éducation Nationale déclare n'avoir pas été informée de cas de corruption sexuelle. Interrogé, le directeur régional, Etsimifalo, révèle « *n'avoir reçu aucune plainte émanant des directions des collèges d'enseignement général de la région, ni des parents d'élèves* », depuis sa prise de poste en 2019.

Même son de cloche à l'université de Maninday, Toliara. Au cours des quatre ans à la présidence de l'université, le Dr Razafiharison Andriamanantena affirme « *n'avoir reçu aucune plainte relative à des cas de corruption sexuelle, que ce soit de la part des étudiants, ou des professeurs, ou des parents* ». Dr Razafiharison continue : « *En tant que scientifique, il m'est difficile de croire aux rumeurs. La vérité éclatera en fonction des enquêtes. Mais en tant que président de l'université, je ne cautionnerai jamais tout professeur qui serait auteur de cette pratique* ».

Forte d'une carrière dans le monde de la justice, le juge des enfants, Rakotovao Hasinasolo Lanjanavalona, a observé certains faits dans l'Atsimo Andrefana et se dit : « *convaincue que les cas (de corruption sexuelle NDRL) existent bel et bien (...) Ils sont nombreux, mais les plaintes ne parviennent pas au tribunal.* »

Les raisons sont multiples. « *Il est possible que des étudiants aient fait des propositions dans le but de réussir (aux examens NDRL). Plus tard, lorsqu'ils prennent conscience de la situation et qu'ils veulent porter plainte, l'autre partie se déclarera innocente puisqu'elle n'a pas fait le premier pas. Alors, ils se rétractent.* »

Les traditions aggravent la situation. Le juge Rakotovao explique : « *Le « hifikifika » consiste à faire couler le sang d'un animal pour laver les deux entités du mal effectué. Une pratique à laquelle les parents des victimes et les auteurs du crime ont souvent recours pour échapper à la justice* ». C'est donc un arrangement à l'amiable avec pour conséquence le retrait ou l'absence de plaintes auprès de la police, de la gendarmerie et du tribunal.

Mais ce silence tend à banaliser les pratiques de corruption sexuelle, voire à les normaliser. Le juge Rakotovao rappelle : « *Déposer une plainte est la seule voie de recours pour mettre fin à ces abus, afin que nos enfants ou d'autres enfants ne soient plus les victimes des prédateurs.* »

PICEES, tolérance zéro face à la corruption sexuelle

Le Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Éducation et dans l'Enseignement Supérieur (PICEES) a été élaboré pour renforcer la stratégie de lutte contre la corruption sexuelle dans le milieu de l'enseignement à Madagascar. Ce pacte implique la volonté des signataires à adopter une conduite d'intransigeance totale devant les pratiques de corruption sexuelle et à démontrer un engagement clair en faveur des droits de la jeunesse à bénéficier d'une scolarité saine, libre et sans danger.

Malina, 15 novembre 2022

LES CORRUPTEURS SEXUELS CHASSENT DANS LES UNIVERSITES ET LYCEES

A Antananarivo, Toamasina et Antsiranana, nous avons rencontré des victimes de corruption sexuelle parmi les lycéens et les étudiants des universités. Une pratique malheureusement devenue une habitude dans le cursus scolaire et universitaire, et à laquelle les jeunes, en particulier les jeunes filles, sont très exposés.

Faculté de médecine d'Antananarivo : spécialisation contre faveurs sexuelles

Au sein de la faculté de médecine d'Antananarivo, Sambatra prépare son concours pour sa spécialisation : « *Initialement, je voulais me spécialiser dans la neurochirurgie. J'ai été vite ramené à la réalité par un interne qualifiant. Il m'a littéralement fait entendre que si je voulais prendre cette spécialisation, je dois être disposée à « ouvrir mes cuisses »* » partage-t-elle. Dans la spécialisation de neurochirurgie, les internes qualifiants imposeraient leur loi. Ce sont les aînés du Département, et ils exigeraient des nouvelles recrues leur soumission. Depuis 2010, cette spécialisation ne compte qu'une seule femme sortante. D'après les témoignages reçus, les étudiantes se rabattraient toujours sur un second choix, pour échapper à la contrainte de faveurs sexuelles pour devenir neurochirurgiennes. Une situation dramatique pour les jeunes aspirantes à la neurochirurgie, comme le témoigne Espérance, étudiante : « *Le cursus de spécialisation est dur. C'est une décision qu'on prend par passion et non faute de mieux. Cependant, nous avons vu, de nos propres yeux ce qui arrive aux femmes qui refusent de coucher pour réussir et on n'a pas envie du même sort. Nous avons également vu celles qui ont accepté le jeu, et ce n'est pas un destin qui nous intéresse.* » Certaines spécialisations seraient plus sécurisantes pour les femmes, comme la pneumologie ou la psychiatrie, où aucune pratique de corruption sexuelle n'a été décelée. Mais les femmes ne sont pas les seules proies des corrupteurs : l'un des professeurs titulaires dans les différentes spécialisations est réputé s'intéresser aux garçons. « *En dix ans, on ne compte aucune personne de sexe masculin qui ait fini son cursus universitaire dans cette spécialisation particulière* », révèle un étudiant. Mais aujourd'hui, ces pratiques ont atteint une telle dimension qu'elles ne sont plus perpétrées par les seuls professeurs : les internes qualifiants s'en prennent aux nouveaux étudiants, et les internes corrompent les étudiants infirmiers. Ceux qui sont en position de pouvoir essaient d'en profiter.

Lycée d'Antsiranana : un enseignant qui martyrise les lycéens

A Antsiranana, dans le nord de Madagascar, ces pratiques seraient aussi monnaie courante dans les lycées et les collèges : les témoignages évoquent des cas au sein du lycée technique d'Antsiranana, du CEG de référence et du lycée Zafy Albert. Un enseignant, que nous nommerons Tolotra, est accusé de pratiques de corruption sexuelle : « *Il est le seul responsable d'une matière et estime que pour obtenir un baccalauréat technique, les filles doivent coucher avec lui* », explique un témoin. « *A l'approche du baccalauréat, on s'applique à essayer de changer d'écriture pour échapper à ses filets* » nous confie une de ses victimes. « *Tolotra saborde l'avenir des lycéennes qui se refusent à lui, et s'en prend aussi aux garçons qui fréquentent ses cibles. Plusieurs jeunes ont abandonné leur cursus scolaire à cause de cet enseignant* ». Mais Tolotra n'est pas le seul corrupteur sexuel de l'enseignement public à Antsiranana : un responsable d'établissement s'adonnerait également à cette pratique. « *Les jeunes ont peur de dénoncer cette personne, de peur de représailles* », résume un témoin.

Université d'Antsiranana : un professeur a fait l'objet d'une pétition

A l'École Normale Supérieure pour l'Enseignement Technique (ENSET), un enseignant que nous appellerons Fabien, continue de terroriser les étudiants au sein de la Faculté. Roselyne, étudiante, est l'une des victimes de Fabien. Suite à deux notes éliminatoires en deuxième année, la jeune fille et d'autres étudiants se sont retrouvées au bureau de Fabien. « *Au cours de cette rencontre, il nous a sermonné sur l'importance de nos études et de nos notes. Mais après la réunion, il m'appelle au téléphone. Il m'a dit que si j'acceptais sa proposition de sortir avec lui, mes notes seront améliorées* » dévoile Roselyne. Et pour souligner ses propos, Fabien revoit la note de Roselyne : une note non-éliminatoire sur l'une des deux matières dont il est responsable.

Heureusement, l'ENSET a introduit le concept de validation par compensation : tout étudiant n'ayant qu'une seule note éliminatoire sur une seule matière peut passer au niveau suivant. « *Comme j'avais de bonnes notes sauf pour la matière de Fabien, j'ai pu passer en troisième année. Une situation qui a valu à l'étudiante une année blanche car les élèves repêchés n'ont pas la même rentrée que leur promotion.* » Ariette a failli avoir le même sort. « *Je lui ai donné un faux numéro. Quand il a compris mon subterfuge, il a dit qu'il m'attendrait au tournant. Grâce à des interventions, j'ai échappé aux foudres de Fabien. Mais actuellement, l'un de mes proches est obligé de renoncer à une carrière au sein du corps enseignant par crainte de subir la vengeance de Fabien, car il ne se contente pas de draguer les filles, il s'attaque également aux proches de ses proies.* »

Au sein de l'ENSET, Fabien semble quasiment intouchable. En 2019, l'une de ces victimes a publié dans les réseaux sociaux des captures d'écran et des enregistrements vocaux de ses échanges avec Fabien, et dans lesquels ce dernier réclame des faveurs sexuelles en contrepartie de bonnes notes. La présidente de l'université a sommé les chefs de département de prendre « les précautions nécessaires » faute de quoi, des poursuites judiciaires seront entamées. Mais entretemps, la présidente de l'université a quitté son poste et l'affaire, qui a pourtant fait grand bruit, est tombée aux oubliettes. Mais les étudiants étaient décidés à en découdre avec leur bourreau. « *Nos aînés ont initié la pétition car il a donné des notes éliminatoires à un nombre exagéré d'élèves. Ils sont venus nous aborder, les juniors, pour nous demander si on avait des preuves contre lui. On a d'ailleurs massivement signé la pétition* » certifie Roselyne. Une solidarité qui s'est soldée par un échec : « *Le chef de département a convoqué une réunion. On a demandé aux élèves signataires de la pétition de se lever un à un. Après cela, le chef de l'établissement de l'époque nous a sermonné sur notre conduite* » se remémore Gaétan. Ayant compris que les représailles seraient aux rendez-vous, les étudiants signataires de la pétition ont fait volte-face. « *Nous sommes allés le voir pour demander pardon en associant nos actes à l'ignorance de la jeunesse* » termine-t-il avec une pointe d'amertume. Fabien n'a pas été inquiété et continue ses pratiques au sein de l'ENSET : « *Car après cet épisode, on a encore obtenu des témoignages d'étudiantes qui ont reçu de propositions malsaines.*

es de Fabien pour améliorer leur note en contrepartie de faveurs sexuelles », selon un étudiant. Pour Fabien, cette affaire ne serait que malveillance à son égard : « *J'avais été moi-même étudiant au sein de l'ENSET et parmi mes collègues actuels, il y a mes anciens professeurs. L'n d'entre eux ne supporte pas que je sois actuellement parmi le corps enseignant et use de manipulations auprès des élèves pour me nuire* ». Sur la question de la fameuse pétition, Fabien de rappeler. « *Pour votre information, sachez que les étudiants sont venus me demander pardon après coup* ». Aujourd'hui, Fabien est pressenti à la direction de l'École. **Université de Toamasina : le marchandage des notes**

Six noms d'enseignants ont été cités par les témoins rencontrés au sein de l'université de Toamasina. La faculté de Droit et de Gestion est la plus évoquée : un enseignant y serait tristement célèbre pour la corruption sexuelle qu'il y pratiquerait depuis des années, sans que personne ne lève le petit doigt. A la faculté des Lettres de Toamasina, c'est au département d'Histoire que l'on relève plusieurs cas : « *un enseignant a plusieurs petites amies à tous les niveaux, du L1 au M2* », confient les étudiants.

Le système est bien rodé, à l'université de Toamasina : les professeurs passent par les délégués pour ferrer leurs proies. « *Les professeurs abordent d'abord les délégués de classe pour qu'ils détectent les étudiants qui veulent marchander leurs notes. Par contre, si certaines filles n'ont pas l'argent pour payer les notes, certains professeurs proposent le paiement en nature* » nous confie notre source.

L'actuel président de l'Université de Toamasina avoue que la priorité est tout d'abord de palier à la corruption généralisée au sein du campus. « *Jusqu'ici, on n'a pas reçu une plainte venant d'étudiants pour dénoncer des cas de corruption sexuelle* » informe le président de l'université d'Antsiranana « *Nous voulons mettre en place une structure avec le Bureau indépendant anti-corruption pour pallier à toute forme de corruption car nous préférons prévenir ces cas* ».

Les témoins et victimes d'Antananarivo, de Toamasina et d'Antsiranana ont un point commun : la peur des représailles. Les corrupteurs sont souvent des personnalités dotées d'un certain pouvoir et peuvent prendre des décisions qui briseraient le parcours des étudiants. L'heure est venue de faire une chasse aux prédateurs pour sauver l'enseignement malgache et ses étudiants.

Malina, 24 novembre 2021

RECOMMANDATIONS

• SUR LE PLAN JURIDIQUE

Le plaidoyer en faveur de l'insertion d'une disposition spécifique relative à la lutte contre la corruption sexuelle dans la loi 2016-020 du 22 août 2016 contre la corruption reste d'actualité car les investigations montrent l'existence de ce fléau dans les établissements scolaires et universitaires et ses impacts sur les victimes.

En attendant la concrétisation de cette réforme et à l'issue d'un atelier de concertation rassemblant les acteurs dans le secteur de l'éducation sur le sujet en 2021, le Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Education et l'Enseignement Supérieur (PICEES) est né. C'est un contrat moral conclu entre les responsables, les enseignants/le corps professoral, les parents d'élèves ou d'étudiants, et les élèves/étudiants d'un établissement donné, visant à lutter contre la corruption sexuelle à travers la mise en œuvre de mesures d'éducation, de prévention, de surveillance, d'écoute, de signalement, de protection, de sécurité et d'accompagnement (cf. annexe).

L'adoption de ce Pacte par voie d'arrêté interministériel, entre les trois Ministères de l'Education nationale ; de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ; est souhaitée pour prévenir et sanctionner² les auteurs de corruption sexuelle. L'application stricte de la loi contre la corruption dans sa forme actuelle est aussi recommandée pour mettre fin à l'impunité des instigateurs.

• SUR LE PLAN PSYCHOSOCIAL

Après la première étude effectuée sur le sujet, l'inexistence et/ou la non-opérationnalisation des centres d'accompagnement des victimes de violences basées sur le genre a été constatée. Actuellement et après de multiples actions de plaidoyer sous forme de conférence³, d'ateliers, de participation à des débats et tables rondes⁴, d'interviews⁵, l'implication et la volonté des autorités compétentes pour l'accompagnement et les approches des victimes sont encourageantes.

Il est de ce fait recommandé de continuer sur cette lancée mais également de continuer à **opérationnaliser et à augmenter le nombre de centres d'écoute accessibles pour les victimes**, en collaboration avec des psychologues et des travailleurs sociaux capables de prendre en charge les cas liés à la corruption sexuelle.

La sensibilisation et la promotion de la culture de dénonciation auprès du grand public, en collaboration avec le Système anti-corruption et des entités/associations œuvrant dans ce même combat, doivent être faites de façon continue sont également recommandées pour informer les citoyens de ce que c'est et des recours disponibles en cas de corruption sexuelle.

² Sanctions définies par les établissements

³ Aumônerie Catholique Universitaire de Madagascar avec la participation de TI-MG, Conférence-débat sur le thème de « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, quel défi pour le monde universitaire », 09 juillet 2022, <https://centre-arrupe-madagascar.com/violences-dans-les-milieux-universitaires/?fbclid=IwAR1HwX7Vkh6JaGEw-MR6VW1Ry2J0C6iC13dGPBR1qZ-p7zXOG8IUqOTFY>

⁴ Réseau SDSR avec la participation de TI-MG, Table ronde sur « La santé sexuelle et reproductive en milieu carcéral des jeunes détenus et la lutte contre la corruption sexuelle à tous les niveaux et dans tous ses états, 31 mars 2022

⁵ TV5 Monde, Madagascar : corruption sexuelle au sein du système scolaire, Année 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=jihHc2HuY90&t=38s>

- **SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET SECTORIEL**

Comme l'étude a spécifiquement porté sur les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des recommandations spécifiques ont été développées à l'encontre de leurs responsables.

- **Pour les ministères et les autorités concernées**

Afin de corriger le manque d'intégrité et d'éthique de certains fonctionnaires, il est conseillé d'intégrer systématiquement des **enquêtes de moralité** dans le système de recrutement et de renforcer la question d'éthique des enseignants à travers l'**application du Code d'Ethique et de Déontologie des fonctionnaires**⁶. Au besoin, des dispositions spécifiques visant à renforcer la lutte contre la corruption sexuelle, principalement la section III sur l'Intégrité dans son article 18, peuvent y être intégrées avec l'appui des institutions compétentes en la matière. Les ministères en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur doivent également **prévoir des sanctions administratives sévères** complétant les sanctions pénales à l'endroit des coupables de corruption, **et veiller à ce que ces sanctions soient appliquées de manière uniforme**, sans les effets malsains du corporatisme.

Par ailleurs, il a été nettement constaté que des efforts ont été déployés pour réintroduire et insérer les **programmes d'éducation civique, morale et sexuelle à tous les niveaux d'apprentissage**⁷.

Les Ministères en charge de l'Education de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Technique et Professionnelle sont encouragées à redoubler d'effort pour promouvoir la lutte contre la corruption et la corruption sexuelle dans le cadre de leurs programmes. Des **travailleurs sociaux formés peuvent être recrutés pour appuyer les enseignants** dans cette démarche et une **collaboration avec les organisations de la société civile** actives en la matière est fortement recommandée, que ce soit dans le développement de ce programme que dans sa mise en œuvre.

Il est par ailleurs recommandé **d'accélérer l'adoption de la loi pour la protection des droits humains et des lanceurs d'alerte** afin de mettre fin à l'intimidation, aux harcèlements et aux attaques⁸ contre les lanceurs d'alertes dans tous les secteurs et particulièrement dans le secteur de l'éducation.

- **Pour les établissements (publics et privés)**

A l'endroit des établissements scolaires et universitaires, publics ou privés, les recommandations émises lors de la première phase du projet sont à réaffirmer jusqu'à ce que celles-ci soient effectives et mises en œuvre. La lutte contre la corruption sexuelle repose en grande partie sur l'organisation interne des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés.

De ce fait, il est recommandé de/d' :

- Renforcer le recrutement de membres du personnel intègre et compétent, en assurant des contrôles réguliers de cette intégrité et de cette compétence pour préserver la qualité de l'éducation ;
- Renforcer la lutte contre toutes les formes de corruption, y compris la corruption sexuelle, en organisant notamment des formations régulières en la matière, mais aussi en matière de droits humains, et en mettant en place un système interne non-traumatisant (i.e. respectueux de l'identité et de l'intimité de chacun) de dénonciation et de sanction des coupables. Il est conseillé de faire appel à la participation des organisations de la société civile œuvrant dans ce secteur pour organiser ces formations ou des échanges sur lesdits thématiques ;

⁶ Décret n°2003-1158 portant Code de Déontologie de l'Administration et des Agents de l'Etat, art. 18 : L'agent de l'Etat ne doit solliciter ou réclamer, accepter ou recevoir, directement ou indirectement, aucun paiement, don, cadeau ou autre avantage en nature pour s'acquitter ou s'abstenir de s'acquitter de ses fonctions ou obligations

⁷ Ministère de l'Education Nationale, « Fanabeazam-bahoaka ho Olompirenena an-tsehatra, 25 octobre 2022. Cette activité sera organisée tout le quatrième mardi de chaque mois sous différents thématiques.

⁸ Cas de Jeannot Randriamanana condamné avec sursis, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr35/5893/2022/fr/>

- Mettre en place des séances collectives de formation et des groupes de discussion en matière d'intégrité, d'éthique, de respect de soi et des autres et de moralité qui favoriseront les échanges entre responsables, enseignants, élèves/étudiants et parents ;
- Mettre en place un programme d'éducation sexuelle à destination des élèves/étudiants et recruter du personnel qualifié (des travailleurs sociaux et des psychologues) pour les accompagner ;
- Renforcer la transparence dans la gestion des notes et des résultats d'examens des élèves/étudiants afin d'éviter les éventuelles niches de corruption ;
- Eviter les horaires de travail tardifs et augmenter les mesures visant à assurer la sécurité des élèves/étudiants et de l'ensemble du personnel de l'établissement ;
- Instaurer une école des parents pour renforcer la discussion avec les enseignants et aussi apprendre et informer les parents sur le sujet de la corruption sexuelle.

Une fois encore, l'adoption du PICEES est la solution afin que chaque établissement puisse se prévenir et être épargné ce type de corruption.

➤ **Pour les parents d'élèves et d'étudiants**

Afin de prévenir au mieux la corruption sexuelle et de faciliter la prise en charge des victimes le cas échéant, il est recommandé aux parents de/d' :

- Instaurer un système de communication ouvert, continu et rassurant avec leurs enfants, afin qu'ils puissent éventuellement les alerter sur les violences et abus qu'ils peuvent subir dans leur établissement scolaire/universitaire ;
- Être à l'écoute des enfants s'ils requièrent l'attention des parents ;
- Redoubler de vigilance quant à la santé physique et psychologique de leurs enfants et de ne pas hésiter à faire appel à un psychologue ou à un accompagnateur social en cas de signes de détresse (baisse de motivation, mauvais résultats, perte de sommeil, etc.) ;
- Renforcer le contrôle parental relatif à l'usage d'internet et des réseaux sociaux par leurs enfants et garder les accessoires et contenus à caractère sexuel à l'abri de leur regard ;
- Expliquer la notion de corruption sexuelle à leurs enfants, en utilisant des exemples précis pour que ces derniers puissent détecter et prévenir les cas dont ils pourraient être victimes. Cette pratique suggère néanmoins que les parents eux-mêmes soient bien informés de la question ;
- Refuser systématiquement les arrangements à l'amiable si jamais leurs enfants étaient victimes de corruption sexuelle ou de toute autre forme d'agression de quelque nature que ce soit. Les parents devraient avoir une liste des entités ou responsables à contacter en cas de besoin et dénoncer/porter plainte de façon rigoureuse les cas ou incidents concernés afin de faire valoir les droits de leurs enfants ;
- Arrêter de mettre en gage l'avenir de leurs enfants à des fins pécuniaires.

➤ **Pour les élèves et étudiants**

Comme signalé par les résultats de la présente étude, les élèves/étudiants sont les premières victimes de la corruption sexuelle dans les établissements scolaires et/ou universitaires. Ils peuvent aussi faire partie des instigateurs de la corruption sexuelle dans certains cas.

Il leur est recommandé de/d' :

- Se rappeler qu'ils sont des individus à part entière, dont les droits fondamentaux et l'intégrité physique et mentale doivent être protégés de toute agression, quel que soit l'instigateur de celle-ci. Ils ont droit au

respect de leurs pairs et de leurs aînés et se doivent de rapporter et de dénoncer immédiatement, soit à leurs parents, soit aux autorités compétentes les sévices et abus dont ils pourraient être éventuellement victimes ;

- Travailler dur sans attendre aucune contrepartie de nature sexuelle de la part des enseignants ou des professeurs ;
- Respecter la discipline au sein des établissements pour éviter les dérives ;
- Discuter rapidement avec les parents, les tuteurs ou les personnes de confiance dans le cas où des tentatives de corruption sexuelle de la part des instigateurs apparaissent ;
- Utiliser les réseaux sociaux intelligemment et de façon appropriée pour s'informer ;
- Approcher directement les responsables de l'établissement en cas de doute sur les notes ou les validations, et refuser systématiquement toute proposition de rencontre ailleurs (exemple : restaurant, bar, plage, hôtel ...) le cas échéant.

➤ **Pour la presse et les médias**

Il leur est recommandé de/d' :

- Augmenter les actions de sensibilisation sur l'éducation civique, morale et sexuelle sous toutes ses formes ;
- Censurer les animations/clips à connotation sexuelle qui encouragent les jeunes élèves/étudiants à des pratiques malsaines ;
- Recouper toutes les informations à diffuser ou à partager au public pour éviter les diffamations.

ANNEXE

PACTE D'INTEGRITE CORPORELLE DANS L'EDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PICEES)

(Modèle standard à personnaliser par établissement)

Nom de l'Etablissement	Type/Catégorie	Localisation

- *Convaincus de l'importance de l'éducation pour la construction d'une nation prospère ;*
- *Préoccupés par la prévalence grandissante de la corruption sexuelle dans les milieux éducatifs et de l'enseignement supérieur ;*
- *Conscients de la nocivité du phénomène pour les victimes et leur avenir, aussi bien sur le plan physique que psychologique et moral ;*

Nous, soussignés, collectivement appelées « les Parties »

Nom et Prénoms	Titre	Rôle dans le PICEES
		<i>Représentants de la direction de l'établissement</i>
		<i>Représentants du personnel enseignant / du corps professoral de l'établissement</i>
		<i>Représentants du personnel administratif de l'établissement</i>
		<i>Représentants des parents d'élèves/d'étudiants de l'établissement</i>

Nom et Prénoms	Titre	Rôle dans le PICEES*
		<i>Représentant du BIANCO</i>
		<i>Représentant la Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs</i>
		<i>Représentant du MEN/METFP/MESUPRES</i>
		<i>Représentant du SEMPAMA/SECES</i>
		<i>Représentant de [OSC]</i>

***Nous engageons à travers le présent Pacte d'Intégrité à unir nos efforts pour lutter contre la corruption sexuelle au sein de notre établissement et à ne permettre aucune impunité ou tolérance envers les coupables d'un tel acte, quel que soit son statut ou ses fonctions.**

Article 01. Définitions

- **Corruption** : Abus de pouvoir reçu par délégation à des fins privées⁹
- **Corruption sexuelle** : Abus de pouvoir reçu par délégation à des fins sexuelles¹⁰
- **Corruption active** : le fait de proposer sans droit, directement ou par personne interposée des offres, promesses, dons, présents ou avantages quelconques pour obtenir d'une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public soit qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ; soit qu'elle facilite par sa fonction, sa mission ou son mandat l'accomplissement ou non de cet acte; soit qu'elle abuse de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, emplois, marchés ou toute autre décision favorable ¹¹
- **Corruption passive** : le fait par une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public, de solliciter ou d'agréer, sans droit directement ou par personne interposée, des offres, promesses, dons, présents ou avantages quelconques pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat, ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat. ¹²
- **Instigateur** : personne qui incite ou pousse à la corruption sexuelle.

Article 02. Objet

Le présent Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Education et l'Enseignement Supérieur (PICEES) a pour objet de matérialiser l'engagement des Parties définies précédemment à lutter activement contre la corruption sexuelle à travers la mise en œuvre de mesures et d'activités d'éducation, de prévention, de surveillance, d'écoute, de signalement, de protection, de sécurité et d'accompagnement, détaillées plus bas.

Article 03. Durée

Le PICEES est conclu en début d'année scolaire/universitaire et est valide pour une année scolaire/universitaire. Il doit être conclu de façon expresse chaque année, sous la supervision des entités administratives, institutionnelles et de la société civile qui l'encadrent.

Article 04. Modalités de fonctionnement du PICEES

Le PICEES suivra les étapes suivantes avant son opérationnalisation :

- Organisation d'une réunion d'information pour explication du PICEES par les Responsables de l'établissement suivi d'une élection des 02 Représentants de cet établissement, avec le même procédé pour les Enseignants et les Elèves/Etudiants Personnalisation du PICEES si nécessaire selon chaque Etablissement
- Organisation d'une cérémonie de signature au sein de l'établissement et en présence de toutes les parties prenantes au sein de l'établissement.
- Entrée en vigueur du PICEES pour une durée de 1 an sans tacite reconduction avec une possibilité de demande d'avenant par les Parties sous respect de 02 mois après la signature au regard d'une décision d'acceptation ou de refus motivée par le CSPi 07 jours après réception de la demande.

⁹ Définition de Transparency International Secretariat, Berlin

¹⁰ Définition utilisée par le BIANCO

¹¹ Art.177.1, loi 2016-020 sur la lutte contre la corruption

¹² Art 177, loi 2016-020 sur la lutte contre la corruption

Article 05. Des engagements des Responsables

Les Responsables signataires sont tenus de respecter les obligations contenues dans ledit Pacte et sont soumis aux différentes sanctions qui y sont mentionnées en cas de violation. Une fiche d'engagement individuel pour les Responsables est prévue à cet effet et doit être remplie obligatoirement dans les sept (7) jours suivant la signature et à déposer auprès du CSPi.

Article 06. Des engagements des Enseignants

Les Enseignants contribuent à la veille du Pacte et accompagnent dans la limite du possible les élèves/étudiants qui font face à la corruption sexuelle. Les enseignants s'engagent également à dispenser des cours uniquement dans le but d'informer et d'apprendre aux étudiants/élèves l'essentiel et n'attendre aucune contrepartie de nature sexuelle. Une fiche d'engagement individuel des Enseignants est prévue à cet effet et chaque Enseignant au sein de l'établissement signataire a l'obligation de la remplir et de la déposer auprès du CSPi.

Article 07. Des engagements des Parents d'élèves/d'étudiants

Les Parents d'élèves/d'étudiants renforcent la surveillance et la communication avec leurs protégés afin de mieux déceler les tentatives ou les suspicions de corruption. Ils collaboreront de plus près avec les enseignants/professeurs pour être à jour des changements de comportements de leurs enfants. Une fiche d'engagement individuel pour les Parents est prévue à cet effet, qu'ils ont l'obligation de remplir et de déposer auprès du CSPi une fois que le PICEES sera opérationnel.

Article 08. Des engagements des Elèves/Étudiants

Les élèves/étudiants s'engagent à étudier et à faire des efforts pour réussir sans attendre une contrepartie surtout de nature sexuelle. En cas de tentative de réalisation de corruption sexuelle par l'instigateur, ils ont l'obligation de refuser et d'alerter en urgence leurs parents ou tuteurs légaux ou tout autre responsable de leur choix.

Par ailleurs, pour une mesure de prévention équitable, les Elèves/Étudiants sont également invités à remplir une fiche d'engagement individuel annexée à ce Pacte, à déposer auprès du CSPi.

Article 09. Des engagements des membres du Comité de suivi du PICEES (CSPi)

Les membres du CSPi, chacun en ce qui les concerne et dans la limite de leurs compétences, s'engagent à :

- appuyer les Parties au présent Pacte d'intégrité à tenir leurs engagements, notamment en participant activement aux actions d'éducation et de prévention ;
- mettre rapidement en œuvre les dispositifs d'investigations/d'enquête et de sanctions disciplinaires suite à la réception d'un signalement de corruption sexuelle émanant des Parties ;
- participer aux réunions trimestrielles des Parties ;
- prodiguer des conseils et des orientations aux Parties autant que de besoin.

Article 10. Des mesures d'éducation

L'établissement scolaire ou universitaire signataire insère et/ou renforce dans ses programmes des mesures d'éducation afin d'informer les Elèves/Étudiants sur :

- L'éducation sexuelle ;
- la lutte contre la corruption ;
- l'éducation civique et morale

Article 11. Des mesures de prévention

Les Parties impliquées au présent Pacte s'engagent à mettre en œuvre une politique préventive de lutte contre la corruption sexuelle au sein de leur propre établissement. Une élaboration et communication des mesures de prévention contre la corruption sexuelle dans le règlement intérieur de l'établissement est sollicitée, visant à réduire et à prévenir les risques de pratique de la corruption sexuelle.

Une fois cette politique mise en place, elle doit être communiquée par tous les moyens (par voie d'affichage, dans le carnet de correspondance ou dans des bulletins informatifs, des messages électroniques etc...) afin de faciliter la connaissance de tous les usagers des établissements concernés de l'existence de cette politique.

Article 12. Des mesures de surveillance et de sécurité

Afin de garantir la sécurité des Parties ainsi que des Etudiants/Elèves au sein de l'établissement, l'établissement doit :

- Effectuer des contrôles réguliers et inopinés des lieux isolés tels bibliothèques, laboratoires, etc. ;
- Dispenser les cours avant 18h au plus tard, surtout lors de la saison hivernale ;
- Améliorer et renforcer le contrôle entre enseignant et parent quant à l'usage des réseaux sociaux et internet par les élèves/étudiants sur les contenus à caractère sexuel ;
- Interdire au personnel enseignant et/ou aux élèves/étudiants et/ou membres du personnel administratif de l'établissement de s'isoler les uns avec les autres sauf si des conditions de sécurité optimales leur semblent être réunies ;
- Installer des caméras de surveillance fonctionnelles dans les lieux à risque au sein et aux alentours de l'établissement

L'établissement a l'obligation de sécuriser les différents lieux sous quelques formes que ce soient au sein de l'établissement aux profits des étudiants et des enseignants dans le cadre de leurs fonctions pour éviter les risques d'attaques sexuelles ou atteintes à leur intégrité physique.

Article 13. Des mesures de protection des victimes

Toute personne victime de corruption sexuelle, quel que soit son statut, est encouragée à signaler le cas aux Responsables de l'Etablissement et/ou du CSPi dans le cadre du PICEES.

Les personnes ayant reçu le signalement ou toute autre personne/entité effectuant la prise en charge de la victime sont tenues à l'obligation de confidentialité. Le non-respect de cette obligation est passible :

- Pour les membres du CSPi, d'une révocation d'un ou des membres impliqués ;
- Pour l'entité, des peines prévues par l'article 378 du Code Pénal

L'identité, la famille ainsi que le statut social de la victime ne doivent être exposés au grand public sans son consentement exprès.

Article 14. Des mesures d'accompagnement des victimes

L'établissement mettra en place une structure d'accompagnement des personnes qui font face à la corruption sexuelle ou les victimes si le fait se présente. Les ressources nécessaires à la dispense des premiers soins aux personnes faisant face à cette corruption seront mises en place au sein de cette structure. Les équipes accompagnateurs devront être les bénéficiaires prioritaires des formations spécialisées et possèdent une expérience pratique.

A défaut d'opérationnalisation de cette structure, l'établissement collaborera avec l'Etat afin de déterminer un ou une psychologue attribuée d'office pour accompagner les victimes¹³.

¹³ Article 14 : L'Etat assure la prise en charge sanitaire, psychosociale et accompagnement juridico-judiciaire des victimes pour valoir leurs droits, loi 2019-008 du 13/12/2009 sur la loi relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

Pour libérer la parole des victimes, l'établissement concerné peut recourir aux structures existantes, notamment :

- Les centres d'écoute et d'accompagnement mis en place par l'Etat ;
- Les associations qui militent pour la protection du genre et des personnes vulnérables ;
- Les Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) de Transparency International – Initiative Madagascar implantés dans les 06 chefs-lieux de province.

Article 15. Rappel des sanctions encourues par les auteurs de corruption sexuelle

➤ **Pour les enseignants:**

Sanction disciplinaire, loi 95-023 du 05 septembre 1995 portant Statut des enseignants et chercheurs de l'Enseignement Supérieur, art.49 (avertissement, blâme, affectation disciplinaire)

Sanction pénale, code pénal (art. 355, art 356, art 177.1)

➤ **Pour les parents** : (à définir par les Parties)

➤ **Pour les étudiants** : (à définir par les Parties)

Article 16. Du déroulement de la réunion trimestrielle des Parties et du CSPi

Une réunion entre les Parties et le CSPi se tient une fois par trimestre pour évaluer son fonctionnement, discuter des cas signalés et recueillir les témoignages des victimes afin de pouvoir décider des mesures additionnelles pour l'amélioration de l'application et l'opérationnalisation du PICEES. Les discussions, hormis les informations sur les victimes dont la confidentialité doit être sauvegardée, sont retranscrites dans un PV.

Article 17. Du dispositif d'alerte et de signalement mis en place au sein de l'établissement

Un Comité de vigilance collabore avec le CSPi, après avoir été formé aux techniques de l'écoute active lors de la prise en charges des victimes. Les victimes pourront se référer aux propositions ci-après pouvoir déposer plainte ou témoigner :

Procédures à suivre :

- Signaler les cas de corruption dont elles ont eu connaissance ou dont elles sont témoins :
 - soit auprès du Comité et du CSPi,
 - soit en approchant directement les institutions anti-corruption (BIANCO, PAC),
 - soit en déposant plainte auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes.
 - soit en déposant plainte auprès du Bureau d'Assistance Sociale de la Commune, de la Gendarmerie le plus proche ¹⁴
 - soit en se rendant directement auprès de la Brigade Féminine de Proximité ¹⁵(BPF) le plus proche

Le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) de TI-MG peut également contribuer à conseiller et orienter les victimes de corruption sexuelle dans les 06 provinces gratuitement et avec respect de l'anonymat.

D'autres victimes préfèrent des modes de communication discrets et anonymisés. Plusieurs moyens peuvent être mis en place pour ce faire:

- une page spéciale sur un réseau social pour faire appel aux dénonciations contre la corruption sexuelle ;
- création d'un numéro d'appel direct par établissement pour mettre les victimes en contact avec les membres du CSPi ;
- création d'un formulaire en ligne ou via une application mobile pour faire un signalement de façon anonyme ;

¹⁴ Loi 2007-023 du 20 août 2007 sur les droits et la protection des enfants, art.

¹⁵ En collaboration avec la Police des Mœurs et la Protection des Mineurs (PMPM)

- ré-opérationnalisation et augmentation des centres d'écoute dans toute l'île pour encourager les victimes à parler en dehors du cadre du PICEES si elles ont peur d'être reconnues par leur entourage au sein de l'établissement.

Les moyens à déployer sont laissées à la discrétion des Parties de chaque établissement.

Moyens de signalement auprès de ces entités

- Plainte (Ecrute, Verbale, i-toroka, sms¹⁶, email¹⁷, message privé¹⁸)
- Témoignage oral et/ou écrit
- Utilisation de boîtes aux lettres

Preuves requises

- Vidéos
- Photos
- Enregistrement sonore
- Tout autre moyen de preuve

Article 18. Dispositions finales

Le PICEES peut faire l'objet d'un avenant jusqu'à deux (02) mois après sa signature par les Parties. La signature de l'avenant se fait dans les mêmes conditions que le Pacte initial.

Tout différend émergeant de ce Pacte est d'abord réglé à l'amiable avant d'être porté devant la juridiction compétente.

Fait à,

En autant d'exemplaires originaux que de Parties et de membres du CSPi.

Prévoir une copie du PICEES pour TI-MG et l'ONG Tolotsoa.

¹⁶ Au numéro 034 17 562 75, CAJAC de TI-MG

¹⁷ Adresse mail : doléances@transparency.mg

¹⁸ Sur la page Facebook de TI-MG : <https://www.facebook.com/transparencymadagascar>

**TRANSPARENCY INTERNATIONAL -
INITIATIVE MADAGASCAR**

Villa Huguette (Rez-de-chaussée)
Lot II U 86 Cité Planton Ampahibe
Antananarivo 101- Madagascar

+261 (0)20 22 288 73

+ 261 (0)34 96 418 79

contact@transparency.mg

www.transparency.mg

Facebook: Transparency International -
Initiative Madagascar

Twitter: Transparency Madagascar